

soient acceptés:- Dame Albéric Laporte, Dame Albert Duval, Georges Duval; et que les cas de Ghislain Trempe et Josaphat Benoit soient laissés en suspens, pour plus d'informations; que les cas suivants soient refusés:- Pauline Poitras, Aimé Pinard.

Le comité recommande que la Cité paie deux mois de loyer, soit les mois de janvier et février, à titre d'Assistance Publique, dans le cas de Dame Ronald Ramsay.

Le comité recommande que le salaire de Stephen Parent soit porté à \$46.00 par semaine; celui de J.D. Blais soit augmenté de \$5.00 par semaine; celui de Delle Desrosiers soit porté à \$22.00 par semaine.

Le comité recommande qu'une somme de \$10.00 par semaine, avec effet rétroactif au 1 janvier 1953, soit accordée à M. Raoul Héroux, trésorier, pour l'administration du Fonds d'Assurance-Patronale.

Et la séance est levée.


.....
Maire


.....
Greffier

Le 11 janvier 1954.

Procès-verbal et rapport d'une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 11 janvier 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 décembre 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une plainte de Canadian Pacific Railway Co., concernant un retard subi par la compagnie, le 30 décembre dernier, dû à certaines conditions de stationnement nuisant à l'aiguillage. Cette plainte est référée au Comité de police, pour étude et rapport.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, en date du 28 décembre 1953, demandant la permission de se servir de la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour y tenir sa prochaine clinique de Donneurs de sang, les 2 et 3 mars 1954. Le Conseil recommande que cette demande soit accordée.

Les membres du Conseil étudient la demande de camionneurs, qui désirent faire porter le taux de \$0.80 à \$1.00 du voyage. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la Cité paie \$1.00 du voyage, aux camionneurs qui transportent la neige; ce taux étant rétroactif au début de leur embauchage pour l'hiver 1953-54.

Son Honneur le Maire s'absente, et l'échevin Armand Thibodeau agit comme maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$21,629.43 au compte budget, et de \$1,685.24 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la séance soit ajournée à jeudi, le 14 janvier 1954, à huit heures p.m. ADOPTE.

Antoine Biron
..... Maire,

Armand Thibodeau
..... Maire-suppléant.

U. Savard
..... Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 janvier 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,500.00 à Les Services d'Action Catholique, à titre d'octroi.

Le comité recommande et invite la population de la Cité de Drummondville à considérer les avantages de la santé et les inconvénients de la maladie, dans la semaine du 31 janvier 1954, cette semaine étant la SEMAINE DE LA SANTE.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Josaphat Benoit, William Tierney; et que les cas suivants soient refusés:- Roland Bruneault; Ghislain, enfant de Georges Trempe.

Le comité recommande qu'autorisation soit donnée aux Ligues de Hockey Midget et Junior (O.T.J.) de jouer au hockey, suivant la cédule préparée.

Le comité recommande de vendre à la Municipalité du Village de L'Avenir une pompe C.P.C., pour le prix de \$700.00.

Son Honneur le Maire s'absente, et l'échevin Armand Thibodeau agit comme maire-suppléant.

Le comité recommande l'engagement de M. Gérard Berthiaume comme chauffeur de camion et comme aide au mécanicien Blanchette, au salaire de \$0.95 de l'heure.

*marcel le
compte de
M. Roger
Séguin*

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de Mtre Roger Séguin, dans la cause de La Cité de Drummondville -vs- St.Simon, au montant de \$6,895.00.

Le comité recommande que le salaire du greffier, Me. Marcel Marier, soit porté à \$2,000.00 par année, à compter du premier janvier 1954.

Et la séance est levée.

Antoine Biron..... Maire

.....*Marcel Marier*..... Greffier

Armand Thibodeau..... Maire-suppléant.

Le 14 janvier 1954.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 14 janvier 1954, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 11 janvier 1954.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que les minutes de l'assemblée du 11 janvier 1954 soient acceptées, à l'exception de la résolution recommandant le paiement du compte de Me. Roger Séguin, lequel compte est laissé en suspens, ADOPTE.

Les membres du Conseil prennent connaissance du contrat de bail intervenu entre la Cité de Drummondville et M. Robert A. Appleton, président de l'American Textile Co., concernant la location du haut du Garage Municipal, dans la Cité de Drummondville.

Ametex
Corp.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat de bail, devant le notaire Paul H. Moisan. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le Conseil de la Cité adresse à Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron, C.R., les plus sincères félicitations pour le succès obtenu en amenant dans la Cité de Drummondville une nouvelle industrie, en l'occurrence, l'Ametex Corporation. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$25.00 au Club Richelieu, à l'occasion du concert de Denis Harbour. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes de Crane Ltd, au montant de \$148.00, et Canada Health & Accident Ass., Co., au montant de \$444.29. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, et adopté à l'unanimité, que la salle publique de l'Hôtel de Ville ne devre être ni cédée, ni louée, pour des assemblées politiques. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$6,000.00 à Me. Roger Séguin, en règlement de son compte dans la cause de La Cité de Drummondville-vs- St.Simon, ce dernier s'engageant à continuer cette cause, si nécessaire, sans honoraire supplémentaire. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat de vente en faveur de M. Arthur Gauthier, pour la propriété étant le numéro de cadastre P.293 du quartier Est de la Cité de Drummondville, qu'il détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle consenti par la Cité, monsieur Arthur Gauthier ayant acquitté tous les montants dus sur ladite propriété, soit \$137.63. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire


Greffier

168. J.B.M.
mm

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Jean-Borchmans MICHAUD, médecin, de la Cité de Drummondville, ayant été élu maire de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1954, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

J.B. Michaud
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 février 1954.

Marcus Marin
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ROBERT BERNARD, industriel, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier Nord, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1954, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

R. Bernard
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 13 février 1954.

Marcus Marin
Greffier de la Cité de Drummondville.

J.B.M.
169.
MM

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, *Emile Robichaud*, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier Nord, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1954, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Emile Robichaud

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 février 1954.

....*M. Marcel M. M.*
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, WILLIE CORMIER, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier OUEST, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1954, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

...*Willie Cormier*

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 février 1954.

.....*M. Marcel M. M.*
Greffier de la Cité de Drummondville.

170.
J.A.M.
MM

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ANTONIO BARIL, manufacturier, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier Ouest, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1954, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Antonio Baril

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 8 février 1954.

.....*Marcel Allard*.....
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, AIME LAMOTHE, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier Centre, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1954, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Aime Lamotte

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 février 1954.

.....*Marcel Allard*.....
Greffier de la Cité de Drummondville.

J.S.M.
171
MM

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, BERNARDIN LECLAIRE, mécanicien-chauffeur, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier Centre, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1954, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Bernardin Leclaire
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 février 1954.

..... *Maurice Marois*
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ANSELME BACHAND, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier Est, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1954, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Anselme Bachand
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 février 1954.

..... *Maurice Marois*
Greffier de la Cité de Drummondville.

J.B. 171
MM

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, CONRAD GAGNON, rentier, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier Est, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1954, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Conrad Gagnon

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4. février 1954.

M. Marcil M. Marcil
Greffier de la Cité de Drummondville.

173.
J.B.M.
M.M.

Le 8 février 1954.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 8 février 1954, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.E. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 janvier 1954.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le comité des achats soit autorisé à faire l'acquisition et l'installation de haut-parleurs à l'usage de Son Honneur le Maire, les échevins, les employés municipaux, haut-parleurs devant être installés dans la salle du Conseil. ADOPTE.

J.-B. M. Et que des soumissions soient demandées
M.M.

Le président d'élection, Me. Marcel Marier, dépose au Conseil le rapport d'élection qui a été tenue dans la Cité de Drummondville, le premier février 1954, lequel rapport est déposé aux archives de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

Camions à neige	\$ 2,316.00
Southern Canada Power Co.Ltd	3,074.27
Frais de représentation, pour le mois de janvier 1954, de Me. Antoine Biron, ex-maire, et des échevins dont le terme est expiré en février 1954 :-	458.28
Comptes d'élection février 1954:	1,269.50

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Southern Canada Power Co. Ltd, en date du 25 janvier 1954, avisant la Cité de Drummondville que la Compagnie accorde son consentement et ratifie le bail entre la Cité de Drummondville et l'Ametex Corporation, aux conditions suivantes :-

- a) Que telle ratification et consentement ne s'appliquent qu'à la durée du présent bail seulement, et non à au-

174.
J.B.M.
mm

cun renouvellement ou renouvellements d'icelui;

- b) Que le présent consentement et ratification sont accordés sans préjudice aux données dudit Acte de Vente, et particulièrement aux données dudit paragraphe numéro cinq (5) d'icelui.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Athlétique de Drummondville Inc., en date du 2 février 1954, avisant la Cité que l'Association a l'intention de rencontrer le Conseil, à la prochaine assemblée. M. Anatole Schaefer, président de l'Association, étant présent, fournit certaines explications au Conseil de la Cité, et demande un octroi au nom de l'Association. Le Conseil décide de soumettre cette question à l'étude, et avise M. Schaefer qu'une décision sera rendue à la prochaine assemblée du Conseil.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

<u>No. de cadastre</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
166b-2, Gr.	Léo-Paul Cusson	Irénée Desrosiers, rue St.Jean.
159-96, Gr.	Clément Bernier	Dame Thomas Prince (Lydia Laplante) 204 rue DuMoulin.

ADOpte.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Laurent Fecteau, 904 rue Cherrier, St.Simon de Drummond, avisant la Cité qu'il a subi un accident le 26 janvier 1954, en tombant sur la glace sur le trottoir de la Cité, sur la rue Lindsay. Le Conseil charge le greffier de demander au chef de police de faire enquête sur ce cas, ainsi qu'au département de voirie.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$10.00 à la Manécanterie des Petits Chanteurs de Drummondville, à titre d'octroi, pour une annonce d'un-quart de page dans leur programme à l'occasion du 4ième Concert annuel qui sera donné le 11 mars 1954. ADOpte.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à la Commission Royale d'enquête sur les Relations Fédérales, Provinciales et Municipales (Commission Tremblay), afin d'obtenir de cette dernière qu'elle vienne siéger dans la Cité de Drummondville, la Cité de Drummondville ayant grand intérêt à être entendue en audition devant cette Commission, étant donné les nombreux problèmes qu'elle a l'intention de présenter devant la Commission, et que copie de cette résolution soit adressée à l'Hon. Juge Thomas Tremblay, de Québec.

175.
J.B.M.
MM

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud, soit chargé par le Conseil de rencontrer des personnes qualifiées pour être gérant de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le greffier soit chargé d'écrire au Ministre des Affaires Municipales, pour savoir s'il serait encore temps pour la Cité de Drummondville de présenter un bill lors de la présente Session. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que les services de Me. Gaston Ringuet soient retenus comme aviseur légal de la Cité, pour la préparation des amendements nécessaires à la Charte de la Cité, en vue de l'annexion des autres municipalités. ADOPTE.

Comité
Industriel

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud soit chargé de rencontrer les personnes qui, selon lui, devraient former partie du Comité industriel de la Cité, et que le greffier soit chargé d'écrire à la Ligue des Propriétaires, Chambre de Commerce Senior, Chambre de Commerce Junior, L'Association Professionnelle des Industriels (A.P.I.), Canadian Manufacturers Association, les Syndicats Catholiques, le Syndicat C.I.O., les Marchands Détaillants, Southern Canada Power Co.Ltd, afin que ces associations nomment chacune deux représentants devant faire partie du Comité Industriel que la Cité a l'intention d'établir. Les Syndicats Catholiques et C.I.O. n'auront droit qu'à un représentant chacun. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le greffier soit chargé d'écrire à M. J.O. Montplaisir et au Canadian Pacific Railway, pour leur demander l'autorisation de passer la charrue à neige sur leurs propriétés, de façon à permettre à certains locataires domiciliés sur des propriétés adjacentes une libre sortie durant le cours de l'hiver. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que les membres du Conseil de la Cité et les employés municipaux ne bénéficient plus à l'avenir de passes sur les services publics municipaux, ainsi que pour l'entrée dans les théâtres et autres lieux d'amusements publics. ADOPTE.

Comité
d'urbanisme

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, qu'un Comité d'urbanisme soit formé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que des démarches soient faites auprès de la Commission des Transports, à Ottawa, pour régler le problème des traverses à niveau dans la Cité de Drummondville et Ville St. Joseph. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que des démarches soient faites auprès du Gouvernement Fédéral pour hâter la construction de la gare, le Bureau de Postes, et l'édifice contenant les services fédéraux, sur le terrain occupé actuellement par la gare du C.N.R. ADOPTE.

J.B.M.
M.M.

Maire
suppléant

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que l'échevin Anselme Bachand soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Le Conseil procède à la nomination des Commissions ou Comités Permanents du Conseil de la Cité de Drummondville, lesquels seront formés comme suit :-

ACHATS & FINANCE Dr. J.B. Michaud, président,
Anselme Bachand,
Antonio Baril.

POLICE Aimé Lamothe, président,
Antonio Baril
Emile Robichaud

FILTRE & AQUEDUC Bernardin Leclaire, président,
Conrad Gagnon,
Willie Cormier

VOIRIE Willie Cormier, président,
Conrad Gagnon,
Aimé Lamothe.

ASSISTANCE PUBLIQUE Anselme Bachand, président,
Aimé Lamothe,
Emile Robichaud.

CONSTRUCTIONS, EDIFICES PUBLICS, Antonio Baril, président,
PARCS & TERRAINS DE JEUX Emile Robichaud,
Bernardin Leclaire.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00, à titre d'octroi, à l'Institut National Canadien pour les Aveugles. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$10.00, à titre de souscription de la Cité de Drummondville, dans l'impression d'un journal, numéro spécial des finissants du Séminaire de Nicolet. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
Maire

Emile Robichaud
Greffier.

J.B. Michaud 177.
MM

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 8 février 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Dame Josanhat Benoit, Georges Biron, Anicet LeBrasseur, Jacques Dionne, H. Oscar Martel; et que les cas suivants soient acceptés:- Gisèle St.Cyr, Dame Zoël Marcoux, Denise Blais,

Au sujet du cas de Huguette Forest, le comité charge le greffier de demander à M. Renaud d'autres détails, et spécialement sur le compte d'Assistance Publique de l'Hôpital.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

M. Renaud
.....
Greffier

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, RAYMOND MELANCON, ayant été nommé gérant de la Cité de Drummondville, par résolution du 22 février 1954, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

J. Raymond Melancon
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 23 février 1954.

M. Renaud
.....
Greffier de la Cité de Drummondville.

J.P. M.
Province de Québec

Cité de Drummondville.

Serment d'office

Je, sous-signé, Roland Tessier, ayant été nommé
trésorier de la Cité de Drummondville, par résolu-
tion du 22 février 1954, jure que je remplirai
les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité
au meilleur de mon jugement et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Roland Tessier.

Assermenté devant moi
à Drummondville

le 23 février 1954

Marcel Marois

Greffier de la Cité de Drummondville

CORRIVEAU & OSTIGUY

COMPTABLES AGRÉÉS
CHARTERED ACCOUNTANTS

DRUMMONDVILLE, QUÉ

PAUL E. CORRIVEAU, C. A.
JEAN OSTIGUY, C. A.

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE DRUMMONDVILLE

Je, Paul E. Corriveau, comptable de " Corriveau & Ostiguy, C.A.", ayant dûment été nommé vérificateur des livres de la Cité de Drummondville, fais serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Drummondville, Qué., ce

3^e jour de ~~Février~~ 1954.
May


Paul E. Corriveau

Roland Tessier

Commissaire de la Cour Supérieure
District d'Arthabaska, . 5

— Vérification Spéciale —

Le 22 février 1954.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 22 février 1954, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'évis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 8 février 1954, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St.Joseph, en date du 18 février 1954, au sujet du problème de la circulation au coin des rues Marchand et Boulevard St.Joseph, le Conseil de Ville St.Joseph se déclarant prêt à faire l'installation d'une lumière automatique dont le coût serait payé moitié par la Cité de Drummondville et moitié par Ville St.Joseph. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que cette question soit mise à l'étude, et que demande soit faite au chef de police de la Cité de faire une enquête sur la circulation à cette intersection, et aussi sur le coût d'installation d'une lumière automatique. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chorale St.Frédéric, en date du 19 février 1954, sollicitant un octroi de \$25.00 pour une page d'annonce dans leur programme, à l'occasion du Concert sacré de la Semaine Sainte. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$10.00, à titre d'octroi, à la Chorale St.Frédéric, pour une annonce dans ledit programme. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Me. René Marceau, en date du 22 février 1954, demandant au Conseil de la Cité l'adoption d'une résolution appuyant la demande de MM. Roland Perreault et Napoléon Hébert, auprès de la Régie des Transports, demande concernant un permis pour l'opération d'un service "Drive-Yourself", à 773 Boulevard Mercure, à Drummondville. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, qu'il soit dit et déclaré que le Conseil de la Cité de Drummondville n'a aucune objection à ce que la Régie des Transports accorde un permis de "Drive-Yourself" à MM. Perreault & Hébert. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes de Drummondville, en date du 20 février 1954, avisant la Cité que leurs deux représentants sur le Comité Industriel, seront:- MM. Joseph Prince et René Dumont.

J.B.M.
MM

Lecture est donnée d'une lettre du Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Drummondville, Inc., en date du 18 février 1954, avisant la Cité que le représentant sur le Comité Industriel, est M. Bruno Beaudoin.

Lecture est donnée d'une lettre de Sylvania Electric (Canada) Ltd, en date du 9 février 1954, demandant à la Cité l'installation d'une boîte d'alarme, près de l'usine de la Compagnie, sur la rue Sylvan. Le Conseil charge le greffier de répondre à la compagnie que cette question sera étudiée, et qu'une réponse sera donnée dans un avenir rapproché.

Lecture est donnée d'une lettre de M. J.O. Montplaisir, en date du 11 février 1954, accordant la permission à la Cité de passer la charrue à neige sur les terrains dont il a l'administration, terrains situés près des terrains du C.P.R.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$100.00 à la Société Canadienne de la Croix-Rouge. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Henri Talbot, directeur de la Bibliothèque Municipale, en date du 14 février 1954, ainsi que du rapport général sur la Bibliothèque municipale, lequel rapport est déposé aux archives.

Lecture est aussi donnée d'une autre lettre de M. Henri Talbot, en date du 14 février 1954, sollicitant une augmentation de salaire de \$0.10 de l'heure, pour Delles Dumaine et Généreux, employées à la Bibliothèque Municipale. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que cette demande soit refusée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Robichaud, qu'une somme de \$2.00 par année soit chargée par la Bibliothèque Municipale, pour la location des livres aux personnes qui ne résident pas dans les limites de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que des soumissions soient demandées pour la fourniture d'ameublement à la Bibliothèque Municipale. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M^{rs}. Jean et Jacques Provencher, en date du 22 février 1954, se plaignant de la valeur locative de leurs logements. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que M. Jérémie Lavigne, entrepreneur, de la Cité de Drummondville, soit chargé de faire enquête et rapport sur cette valeur locative. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité de Drummondville renouvelle le bail du restaurant au kiosque Ste. Thérèse, avec Delle Simone Laroche, aux mêmes conditions que l'an dernier. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Roméo Santerre, 410 rue Bruno, en date du 19 février 1954, ce dernier demandant l'autorisation d'ouvrir un atelier sur la rue Bruno, pour l'exploitation d'un service

de réfrigération . Cette question est laissée en suspens, pour étude.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$106,617.19 au compte budget, et de \$195.46 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE.

Le Conseil charge le greffier de demander des soumissions, par avis public dans les journaux La Parole et L'Homme Libre, pour la fourniture de la gazoline, l'huile, graisse et charbon nécessaires à l'usage de la Cité de Drummondville.

5673.046

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité annule son contrat avec la Compagnie West Desinfectant Co., et que la Cité n'achète plus à l'avenir les produits de cette Compagnie. ADOPTE.

Lecture est donnée du rapport du chef de police, ainsi que du Département de la Voirie, au sujet de l'accident de M. Laurent Pecteau. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité nie toute responsabilité concernant cet accident. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions pour l'installation de haut-parleurs à la salle du Conseil, lesquelles se lisent comme suit :-

A. Toupin	\$	599.26
	et	480.45
L.G. Gervais		688.00
G. Bolduc		635.00
Thibault Radio Service		450.00

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que l'adjudication sur lesdites soumissions soit laissée en suspens, afin de mieux étudier lesdites soumissions. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions pour la fourniture des enveloppes à la Cité de Drummondville, lesquelles se lisent comme suit:-

Imprimerie Champagne	\$ 75.00
La Parole Ltée	68.00
Imprimerie St.Sauveur	66.00

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le contrat soit accordé à l'imprimerie St.Sauveur, au prix de \$66.00; le tout aux conditions mentionnées dans la lettre de M. St. Sauveur, en date du 15 février 1954. ADOPTE.

dit

J.B.M.
M.M.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Elias Caudreau, président de la Ligue Interscholaire de la Cité, demandant une souscription de \$70.00 à la Cité. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que cette demande soit accordée. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité souscrive une somme de \$2,000.00 à l'Association Athlétique de Drummondville, à titre d'octroi.

En amendement, il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la Cité ne souscrive pas la somme de \$2,000.00 à ladite Association.

Ont voté pour l'amendement: MM. les échevins Aimé Lamothe, et Bernardin Leclaire.

Ont voté contre l'amendement: MM. les échevins Conrad Gagnon, Anselme Bachand, Emile Robichaud, Antonio Baril, Willie Cormier.

La proposition principale se trouve donc adoptée, et le Trésorier est autorisé à verser une somme de \$2,000.00 à l'Association Athlétique de Drummondville, à titre d'octroi. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, qu'aucune souscription ne soit faite au Club de Hockey Drummondville, club de Hockey dont M. L.V.D. Hartubise est gérant. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le loyer de la salle de l'Hôtel de Ville soit fixé à \$10.00 pour chaque réunion que toutes organisations ou associations tiendront à l'Hôtel de Ville. ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud annonce à la population qu'une Clinique de Donneurs de Sang, sous les auspices de la Croix-Rouge, sera tenue les 2 et 3 mars 1954, et il demande à chaque citoyen de faire sa part.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Willie Cormier, que la Cité de Drummondville rétablisse le système de la carte d'identité, avec portrait imprimé et empreintes digitales, carte qui sera annuelle et renouvelable chaque année. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, qu'une pétition soit envoyée par la Cité de Drummondville au Gouvernement Provincial, pour demander à ce dernier d'ouvrir un bureau pour l'examen des chauffeurs qui désirent obtenir leur licence pour la conduite des véhicules-automobiles. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$10.00 à La Parole et à l'Homme Libre, pour la publicité nécessaire à la Clinique des Donneurs de Sang, les 2 et 3 mars 1954. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le Département de la Voirie soit autorisé à placer deux enseignes de stationnement, avec espace nécessaire pour deux camions de livraison, sur la rue Hériot, de neuf heures à midi, et qu'avis soit donné aux entreprises de transport de ne pas stationner sur les rues de la Cité, en doublant les autres voitures-automobiles. ADOPTÉ.

et l'échevin
Conrad Gagnon
M.M.
J.B.M.

Loyer
de la
salle

J.B.M.
et à la Tribune
M.M.

J.S.M.
183

* et adresser des états de comptes aux contribuables
apparaissant indettés envers la municipalité à cette
date et faire rapport au J.S.M.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que M. Marcel Nichols soit nommé aviseur légal de la Cité, en remplacement de Me. Roger Séguin. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que monsieur J. Raymond Melançon, comptable agréé de Drummondville, soit engagé comme gérant de la Cité de Drummondville, au salaire de \$9,000.00 par année, plus \$1,200.00 comme allocation de dépenses pour son automobile. Il est entendu que monsieur Melançon pourra continuer de s'occuper de son bureau de comptable agréé et qu'il ne sera pas attaché au bureau de la Cité plus que 5 jours par semaine. Il entrera en fonction immédiatement et son engagement est fait pour une période de 4 années à compter de ce jour. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclair, que M. Raoul Héroux soit congédié comme trésorier de la Cité, et que MM. Corriveau & Ostiguy, vérificateurs de la Cité, soient chargés de prendre la caisse le 23 février 1954. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
✓ 1151	✓ Roger Dionne	Gérard Genest	P.74, Est
✓ 212	✓ Eugène Grondin	Dame Alice Duval-Savoie	P.32, Nord
5981	Antoni Hébert	Dame Jeanne Grisé	162b-74, Gr.
✓ 1141	✓ Dame J.A. Racette	✓ Ozéline Gignac	66, Est
✓ 1049	✓ Rose Ellis	✓ Mary Ellis	50-(285,286), Est
2406	✓ Cyrille Simoneau	✓ Simon Simoneau	P.187, Est
4344	Gilles Paquette	Cvila Baron	153-188, Gr.
✓ 1070	✓ Aug. Corriveau	Albany Landry	50-393, Est
6165	Chs. Lauzière	Cité de Drummondville	162b-258, Gr.
6166	do	do (non imposable)	162b-259, Gr.
6434	Succ. Newton	Cité de Drummondville	P.166c, P.162b, P.162d
6162	do	do	162b-255
6163	do	do	162b-256
6167	do	do	162b-260
6168	do	do	162b-261
6169	do	do	162b-262
6187	do	do	162b-275
6415	do	do	166b-16
6416	do	do	166b-17
6417	do	do	166b-18
6418	do	do	166b-19

184. J.B.M.
M.W.

6419	Succ. Newton	Cité de Drummondville	166b-20, Gr.
6420	do	do	166b-21
6421	do	do	166b-22
6422	do	do	166b-23
6423	do	do	166b-24
6424	do	do	166b-25
6425	do	do	166b-26
✓ 2035	C.W. McDougall	✓ Paul Labranche	1-32, 2-3, Est
✓ 244	✓ Alice Duval	✓ Dame Alice Duval-Savoie	P.114, Nord
✓ 213	✓ do	✓ do	P.32, "
5318	Léo-Paul Desrosiers	Dame W.A. Moisan	159-99
5332	Dame W.A. Moisan	Léo-Paul Desrosiers	159-114
5272	do	do	159-49
✓ 93	✓ Blais & Paré	✓ Jean Paré	P.63, Ouest
✓ 61	✓ do	✓ Eddy Blais	42, 43, Ouest
✓ 2436	Dame Alice Gaudreau	Dame J.M. Letarte	218, Est
✓ 1086	✓ Albert St.Onge	✓ Roland St.Onge	52-8, Est
4722	Alcide Gagnon	Geo.Henri Cegnon	156-218, Gr.
6059	L. Thiffault	Roger Champagne	162b-137, Gr.
✓ 64	✓ Pat. Vignault	✓ Dame Angéline B.Vignault	P.(44,45) Ouest
✓ 1118	✓ do	✓ do	P.54, Est
4302	do	do	263-(52,53) Sud
2410	✓ Dame Aimé Girouard	✓ Dame Alme Girouard	190, Est
2297	✓ Thomas Poudrette	✓ Dame M.J.Poudrette	7-5, Est
✓ 2232	Jim Chapados	✓ Dame James Chapados	
✓ 2233	do	✓ do	
2491	✓ Antoine Hébert	✓ Dame Antoine Hébert	
4731	André Janelle	Roland Smith	156-227, Gr.
✓ 1110	✓ Ulric Lemaire	✓ Dame Ulric Lemaire	52-(48,49) Est
✓ 1091	✓ ajouter le nom de	✓ Dame Madeleine M. Paré, comme propriétaire.	
✓ 55	✓ Joseph Marier	inscrire :- Dame Marcel Marier, Dame Elias Gaudreau, Dame Paul Rousseau, Dame André Paré, Dame Jean Marier, Dame Maurice Marier, Dame Fernand Mailhiot, Sr. Alice Marier, abbé Yves Marier, comme propriétaires,	
		inscrire :- Joseph Marier, locataire,	

ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
Maire

Marcel Marois
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 février 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

*Abrogé par
rés 10/1/69
(20 janvier 1969)*

Le comité recommande la nomination de M. Roland Tessier comme trésorier de la Cité, au salaire de \$60.00 par semaine.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Lionel Lafond, Dame Arsélie Leblanc, Denise Champagne, Dame Thérèse Gagnon, Geo.-Albert Houle, Huguette Forest, Dame Nestor Cormier; et que les cas de Dame François Daigle, Armand Doré, Jules-Henri Bouchard, les enfants Camirand, soient refusés.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Félicien St.Pierre pour l'aviser que la Cité est disposée à lui louer le système de Well-Point, à raison de \$50.00 par jour; ledit loyer étant exigible à compter du jour que le système quitte le Garage Municipal. M. St.Pierre devra aviser la Cité de la date à laquelle il aura besoin de ce système.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
Maire

Marcel Marois
Greffier

Le 8 mars 1954

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 8 mars 1954, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRÉSENTS:- MM.les échevins Robert Bernard,Émile Robichaud,Willie Cormier Antonio Baril,Aimé Lamothe,Bernardin Leclaire,Anselme Bachand,Conrad Gagnon, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Proposé par M. Bail Antero secondé par M. Barland J. R. qui en lise le rapport de vérification de M. Mignon Raymond opit du an conseil par handes jusqu'à la fin du dit rapport J. D. W. M. M. M.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 février 1954, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que ces rapports soient approuvés et signés. Adopté

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon de demander à Monsieur Henri Derome, autrefois gérant de la Cité de Drummondville, de venir fournir des explications au Conseil de la Cité sur son administration alors qu'il était gérant de la Cité. ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Canadian Manufacturers' Association, section de Drummondville, en date du 1 mars 1954, avisant la Cité que MM. J. P. Marceau, gérant de la Cie Southern Canada Power Co. et Paul D. Normandeau, gérant de la Cie Eagle Pencil Co. ont été nommés par ladite association, comme représentants sur le Comité Industriel de la Cité de cette Association.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les mutations de propriété suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR:-

No du rôle	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	No. Cadastre
1074	Arthur Lampron	Wilfrid Pelletier	50-397
5323	Joseph D. Elais	René A Giroux	159(104-105)

Lecture est donnée d'une copie de résolution adoptée par les Commissaires d'Écoles de la Cité de Drummondville en date du 4 mars 1954 avisant Monsieur Marshall Grenik que les Commissaires sont d'avis que la Cité de Drummondville doit assumer elle-même la responsabilité du versement de toute contribution pour l'installation de glace artificielle, contribution qui avait été accordée en vertu d'une résolution de la Cité en date du 21 décembre 1953.

Lecture est donnée de deux résolutions adoptées par la municipalité de Drummondville Ouest, l'une adressée au Gouvernement Provincial, l'autre au Gouvernement Fédéral, dans le but d'enrayer le chômage, résolutions adoptées le 1^{er} mars 1954. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon et résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville saisisse le Gouvernement du Québec de la situation pénible dans laquelle git une forte partie de notre population par suite d'un chômage prolongé et qu'il sollicite son intervention par l'adoption immédiate de mesures palliatives.

Conséquemment il est représenté à l'autorité provinciale ce qui suit: Que l'économie de notre municipalité, il en est de même d'ailleurs des diverses municipalités constituant le Grand Drummondville, repose à peu de chose près sur la seule industrie textile;

Que, point ne serait besoin de le redire, le marasme le plus complet est le lot de cette industrie depuis plusieurs mois et aucun indice ne se dessine qui invite à un optimisme modéré et prochain dans cette sphère d'activité;

Qu'il en découle un état grave et persistant de chômage pour beaucoup trop de nos gens dont les foyers connaissent maintenant le malaise.. puis la misère;

Que, jusqu'à l'avènement de conditions plus confortables dans l'industrie précitée, il incombe particulièrement au Gouvernement Provincial du Québec de contribuer à amenuiser les effets désastreux engendrés par cette déplorable crise en ordonnant l'exécution immédiate de certains travaux publics dans la région de Drummondville dont l'utilité de même que l'urgence constituent un fait patent;

Que copies de ladite résolution soient transmises à l'Honorable Premier Ministre de la Province et au Député du Comté. Adopté

187.
M.M.

Il est aussi proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, et résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville saisisse le Gouvernement du Canada de la situation pénible dans laquelle git une forte partie de notre population par suite d'un chômage prolongé et sollicite son intervention par l'adoption immédiate de mesures à la fois palliatives et permanentes.

Consequemment il est représenté ce qui suit à l'autorité fédérale:

Que l'économie de notre municipalité, il en est de même d'ailleurs de celle des diverses municipalités constituant le Grand Drummondville, renose à peu de chose près sur la seule industrie textile;

Que, point ne serait besoin de le redire, le marasme le plus complet est le lot de cette industrie depuis plusieurs mois et aucun indice ne se dessine qui invite à un optimisme modéré et prochain dans cette sphère d'activité;

Qu'il en découle un état grave et persistant de chômage pour beaucoup trop de nos gens dont les foyers connaissent maintenant le malaise.. puis la misère;

Que, jusqu'à l'avènement de conditions plus confortables dans l'industrie précitée, il incombe particulièrement au Gouvernement fédéral de contribuer à amenuiser les effets désastreux engendrés par cette déplorable crise de chômage en ordonnant l'exécution de certains travaux publics dans Drummondville et la région immédiate, travaux dont l'utilité de même que l'urgence constituent un fait patent, notamment en ce qui concerne l'érection d'un bureau de poste susceptible d'abriter les divers services fédéraux et l'élimination de traverses à niveau etc...

Que dans les circonstances, comme mesure permanente, il serait d'un précieux secours pour nos familles qu'il soit accordé au cours de la présente session une augmentation raisonnable des allocations familiales.

Que copies de ladite résolution soient transmises à l'Honorable Premier Ministre du Canada et au Député du Comté. Adopté

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon que le Conseil de la Cité se rende à Québec rencontrer le Premier Ministre en délégation, en compagnie des représentants des autres municipalités, pour y discuter des problèmes engendrés par le chômage et pour y apporter les remèdes nécessaires. Adopté

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe que la question d'annexion des autres municipalités soit aussi étudiée à Québec, au cours de ce voyage, avec les représentants des autres municipalités. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand que le Trésorier de la Cité M. Roland Tessier soit autorisé à signer avec S.M. Maire tous les chèques de la Cité. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, et RESOLU que, sous l'autorité de la loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941 Ch. 2), à partir de dimanche le 25 avril à minuit et une minute, le temps réglementaire de la Cité de Drummondville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et ce jusqu'au dimanche, 26 septembre 1954, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour son approbation. Adopté

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud que demande soit adressée aux compagnies de Chemins de Fer C.N.P. et C.P.R. d'adopter l'heure avancée comme le font généralement les municipalités. Adopté

J.S.M.
mm

Lecture est donnée d'une requête du Camp de Santé, en date du 5 mars 1954 demandant à la Cité un octroi substantiel en faveur de cette oeuvre. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon que la Cité souscrive une somme de \$500 au Camp de Santé à titre d'octroi. ADOPTE

Son Honneur le Maire J.B. Michaud déclare que la Cité devrait **patronner** la campagne de souscriptions qui doit se faire en faveur du Camp de Santé et que demande soit faite aux journaux de publier la proclamation que doit faire la Cité en faveur du Camp de Santé; il est alors proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier que la Cité publie une proclamation à cet effet dans les journaux. ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de M. André Chamberland I.C. en date du 4 mars 1954, donnant sa démission comme ingénieur de la Cité. Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud que cette démission soit acceptée. ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la ville de Montréal-Sud en date du 5 mars, accompagnée d'une résolution demandant à la Cité de faire un front commun en faveur de l'abolition des droits de péage sur les ponts Victoria et Jacques Cartier.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Robichaud que la Cité de Drummondville appuie la ville de Montréal Sud et les autres municipalités en faveur de l'abolition des droits de péage sur les ponts Victoria et Jacques Cartier. ADOPTE

Lecture est donnée des soumissions reçues pour le peinturage et le ménage du bureau au local loué à la Cie Ametex, lesquelles se lisent comme suit:

Abel Courchesne	\$310
Marcel Demers	\$427.60
Paul Lemay	\$431.00

Il est proposé par l'échevin Aime Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand que la soumission de Abel Courchesne soit acceptée et que le contrat lui soit accordé suivant sa soumission. ADOPTE

Lecture est faite d'un rapport de M. Jérémie Lavigne en date du 25 février 1954 concernant la valeur locative des logements de M. Aquila Provencher situés sur la rue Lowring. Il est alors proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aime Lamothe que les logements de Jean et Jacques Provencher soient fixés à \$40 par mois pour fins de valeur locative et que le rôle d'évaluation soit amendé en conséquence. ADOPTE

Lecture est donnée d'une soumission de Philémon Croteau, 44 rue Papineau, Village Marcotte, s'engageant à fournir à la Cité certains meubles énumérés dans ladite soumission pour la bibliothèque municipale, au prix de \$390. Il est proposé par l'échevin Aime Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand que cette soumission soit acceptée. ADOPTE.

Lecture est donnée de certaines soumissions reçues pour la vente de la gasoline, huile à moteur, huile à Diesel, Kerosene, huile à chauffage, à la Cité de Drummondville; Il est alors proposé par Anselme Bachand, secondé par Conrad Gagnon que la gasoline soit achetée de M. Robert Leclair, l'huile à moteur soit achetée de Henri Jean, l'huile Diesel soit achetée de Henri Jean, le Kerosene soit acheté de F. Beaudet, l'huile à chauffage soit

achetée de MM. Henri Jean et Philippe Bernier en égale quantité, tous ces soumissionnaires ayant fourni les plus basses soumissions. **ADOPTE.**

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril que le cautionnement que doivent fournir monsieur Raymond Melançon, gérant de la Cité, monsieur Roland Tessier, trésorier de la Cité et monsieur Majoric Dionne, assistant-trésorier, soit fait au moyen d'une police de garantie au montant de \$5000, assurance prise de monsieur Paul Lemaire, Courchesne & Courchesne, Émile Lemaire, agents d'assurance. **ADOPTE.**

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon que S.H. le Maire Dr. J.B. Michaud ainsi que le greffier de la Cité Mtre Marcel Marier et le Trésorier M. Roland Tessier soient délégués de la Cité au prochain Congrès de l'Union des Municipalités qui doit se tenir à la Malbaie le 15 juin prochain. **ADOPTE.**

Sur recommandation du gérant, et après avoir pris connaissance du rapport du département de la police sur l'accident arrivé à monsieur Léo Crête, il est proposé par Willie Cormier, secondé par Antonio Baril que la Cité décline toute responsabilité dans cet accident. **Adopté**

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire que la Cité achète le système de hauts-parleurs de monsieur Elzéar Thibault au prix de \$450, ce prix représentant d'ailleurs la plus basse soumission. **Adopté**

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand que des soumissions soient demandées pour l'achat des costumes des constables. **ADOPTE**

Lecture est donnée des soumissions reçues pour des portes de voûtes qui seront installées au garage municipal, lesquelles se lisent comme suit:

Letourneau Typewriter Regd 72 X 32	\$370
Librairie Phil. Dion 78X 30	\$375

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Émile Robichaud, que la soumission soit accordée à Letourneau Typewriter Regd au prix de \$370. suivant les termes de sa soumission en date du 5 mars 1954. **ADOPTE**

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion qu'à la prochaine séance il présentera un règlement à l'effet de demander à la Commission des Liqueurs de Québec de refuser l'octroi de certains permis.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand que demande soit faite à M.W.S. Gall pour obtenir de ce dernier la permission de se servir du terrain acheté par la Cité comme terrain de stationnement d'une façon temporaire cependant. **ADOPTE.**

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand que Mtre René Marceau soit engagé comme aviseur légal de la Cité au lieu de Mtre Marcel Nichol qui a déclaré ne pouvoir accepter. **ADOPTE**

Et la séance est levée.

J. B. Michaud (M.D.)
.....

MAIRE

M. Marcel Marier
.....

GREFFIER

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 8 mars 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés: Renaud Jutras, Léonide Lambert, Dame Lambert, Georges Albert Houle, Dame Georges Biron, Jacques Dionne et que le cas de Dame, Donald Ramsey soit suspendu pour plus amples informations.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer le compte au montant de \$129.75 que l'Amicale de Drummondville doit à M. J.A. Bourgeois, à titre d'octroi d'assistance publique.

Le comité recommande que **Son Honneur** le Maire Dr. J.B. Michaud, l'échevin Robert Bernard et l'échevin Emile Robichaud soient nommés délégués de la Cité de Drummondville pour siéger avec les délégués du Conseil de Comté sur les questions relatives à la construction ou réparations du Bureau d'Enregistrement.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.

Maire

M. J.A. Bourgeois

Greffier

Le 15 mars 1954.

Procès-verbal et rapport d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 15 mars 1954, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, assemblée convoquée dans le but d'étudier le règlement concernant l'émission des permis de la Commission des Liqueurs dans Drummond, et adopter s'il y a lieu le règlement en première lecture.

Lecture est aussi donnée du certificat constatant la signification dudit avis à tous les membres du Conseil.

J.B. Michaud
MM

Première lecture est donnée du règlement demandant à la Commission des Liqueurs de Québec de refuser l'octroi, dans le territoire de cette municipalité, de certains permis.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

.....
Greffier

Le 22 mars 1954

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 22 mars 1954, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Robert Bernard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 8 mars 1954, du comité tenu le même jour, ainsi que de l'assemblée spéciale tenue le 15 mars 1954. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, en date du 22 mars 1954, demandant au Conseil d'étudier les possibilités d'aménager des terrains de stationnement afin de décongestionner le trafic dans le bas de la ville, et tout spécialement sur la rue Hériot. Cette question est référée au Comité d'Urbanisme.

Avis
de
motion

L'échevin Emile Robichaud donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'amender le règlement de circulation no. 320 et amendements, à l'effet de modifier le stationnement dans certaines parties de la ville.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le chef de police soit chargé de présenter un rapport à la prochaine séance, donnant les résultats de son enquête sur les remèdes à prendre et à adopter pour régler le stationnement dans certaines parties de la ville. ADOPTE.

J.B.M.
mm

Lecture est donnée d'une lettre de L'Est Commercial et Professionnel, en date du 19 mars 1954, suggérant au Conseil de la Cité que le stationnement sur la rue Lindsay soit autorisé de façon que les automobilistes puissent stationner de biais, au lieu de suivre la ligne parallèle au trottoir. Cette question est référée au chef de police, pour étude et rapport.

Lecture est donnée d'une lettre de L'Est Commercial et Professionnel, en date du 19 mars 1954, avisant la Cité que cette Association est d'opinion que les grills ne doivent pas être fermés et que le règlement à cet effet ne doit pas être adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de La Chambre de Commerce du Comté de Drummond, en date du 19 mars 1954, dans laquelle la Chambre de Commerce déclare s'objecter à l'adoption du règlement visant la fermeture des grills et l'abolition des permis au clubs sociaux.

Lecture est donnée d'une lettre de La Chambre de Commerce du Comté de Drummond, en date du 20 mars 1954, ainsi que d'une lettre de la Chambre de Commerce d'Acton Vale, demandant la réfection en boulevard et le pavage de la route 13 entre Drummondville et Granby. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie la demande de la Chambre de Commerce d'Acton Vale, auprès du Ministère de la Voirie, et auprès du Premier Ministre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclair, que l'échevin Robert Bernard soit délégué auprès du Premier Ministre, pour appuyer la demande de la Cité de Drummondville au sujet de la réfection en boulevard et le pavage de la route 13 entre Drummondville et Granby. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une résolution de la Municipalité du Village de St.Cyrille, en date du 4 mars 1954, demandant que la carte d'identité émise par le Conseil de la Cité de Drummondville soit accordée aux résidents du Village de St.Cyrille.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Alexis Antaya, en date du 11 mars 1954, demandant à la Cité de prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre sur la rue St.François. Le cas est référé au chef de police, pour enquête et rapport.

Lecture est donnée d'une lettre de L'Union des Ouvriers des Textiles d'Amerique (C.I.O.), en date du 10 mars 1954, avisant la Cité de Drummondville que M. Benoit Lemieux est autorisé à représenter ladite organisation, au Comité Industriel de la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre du Commissariat des Incendies, en date du 6 mars 1954, avec certificat de la National Fire Protection Association, attestant que la Cité de Drummondville a mérité, pour le travail de la prévention des incendies accompli au cours de 1953, une MENTION HONORABLE, dans la classe "C", et soulignant le travail accompli sous la direction du chef Maurice Vincent, et de sa brigade de pompiers.

J.S. 187.
M

Lecture est donnée d'une lettre du club de baseball "Les Reds de Drummondville", en date du 20 mars 1954, demandant un octroi de \$1,000.00. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Trésorier soit autorisé à verser la somme de \$1,000.00 au Club de Baseball Les Reds de Drummondville. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Elias Gaudreau, président de la Ligue de Hockey Intercollégiale, en date du 10 mars 1954, informant le Conseil de la Cité de la manière dont les dépenses de l'octroi de \$70.00 ont été réparties.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 19 mars 1954, recommandant au Conseil de la Cité d'acheter une certaine partie du terrain du C.P.R., rue Lindsay, près de la gare, pour en faire un terrain de stationnement. Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le greffier soit chargé d'écrire au C.P.R., afin d'obtenir de cette Compagnie la location de ce terrain pour parc de stationnement. ADOPTE.

Lecture est donnée de requêtes de certains contribuables de la Cité de Drummondville, demandant le pavage de la rue Surprenant, ainsi que le parachèvement des trottoirs sur la même rue, à partir du Boulevard St. Joseph jusqu'à la rue Gobeil, ainsi que la construction d'un système d'égoût sur la rue Gobeil, construction de trottoir, et le posage d'une couche d'asphalte. Ces requêtes sont prises en considération, et feront l'objet d'un prochain règlement de travaux publics.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

No. du rôle	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	No. de cadastre
✓ 2060	✓ Dame Emilien Ouellette	✓ Auguste Jacques,	1-60 Est \$ 5,900.
6132	Jean-Paul Rajotte	Ernest L'Etoile	162b-225, Gr. \$ 600.
6133	Jean-Paul Rajotte	Rolland Nadeau	162b-226 Gr \$ 600.
4170	Rolland Nadeau	Jean-Paul Rajotte	78-3 Sud \$ 2,200.
6079	Antonio Baril	Drummond Hosiery Ltd	162b-156 \$ 1,375.
2342	✓ Service d'Hab. Ouvrière	✓ Anatole Benoit	7-49, Est \$1,000.
✓ 2176	✓ R.D. Farley	✓ Dame Persis A. Farley	P.2-176, Est \$8,300.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$18,532.20 au compte budget, et de \$30.23 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Évaluateurs

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que messieurs Jérémie Lavigne, Adélar Lupien, et Emile Généreux, soient nommés évaluateurs de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que monsieur Jérémie Lavigne soit délégué au prochain Congrès des évaluateurs, et qu'une somme de \$25.00 lui soit allouée à cet effet. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que des soumissions soient demandées pour la location du restaurant du stadium, pour la prochaine séance, chaque soumissionnaire devant accompagner sa soumission d'un chèque accepté représentant le montant total du loyer pour la saison. ADOPTE.

Avis de motion

L'échevin Emile Robichaud donne avis de motion d'un règlement à l'effet de remettre des plaques "Mérite Drummondville" pour ceux qui amèneront des manufactures nouvelles à Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Comité d'urbanisme de la Cité de Drummondville soit constitué des membres suivants:-

Comité d'urbanisme

Président	-	M. Robert Bernard
Vice-président	-	M. Antonio Baril
Vice-président	-	M. A.H. Tremblay
Membres :-		M. Paul Labranche
		M. Paul D. Normandeau
		M. Oscar Bessette
		M. Raymond Melançon

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que des soumissions soient demandées pour l'achat de peinture, ainsi que du bois de construction de différentes longueurs, pour les besoins de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que des soumissions soient demandées pour l'installation de grillage nécessaire pour la protection des vitres au Stade. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité de Drummondville fournisse gratuitement aux Scouts Catholiques de Drummondville (Troupe Lafortune) quatre (4) camions pour la cueillette de papiers que les Scouts doivent faire dans la Cité de Drummondville, samedi, le 3 avril 1954, de trois à cinq heures p.m., et Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud demande à la population de collaborer à cette occasion avec les Scouts Catholiques. ADOPTE.

195
J.B.M.
MM

Le Conseil entend monsieur Marshall Grenick qui désire obtenir une somme de \$6,000.00, pour l'installation de la glace artificielle à l'arena, somme qu'il s'engage d'ailleurs à rembourser à la Cité. Cette question est laissée en suspens, pour étude.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que demande soit faite à la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville de céder à la Cité le terrain sur lequel est érigé l'arena. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la Cité de Drummondville demande au Gouvernement Fédéral siégeant à Ottawa, d'opérer la déductibilité de l'impôt provincial à même l'impôt sur le revenu fédéral, et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère du Revenu et au député du Comté. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

Marshall Grenick
.....
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 mars 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme de \$50,000.00; que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$50,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice 1954. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1954, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$50,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme de \$36,500.00, étant le montant de l'emprunt autorisé en vertu du règlement numéro 403 de la Cité de Drummondville; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$36,500.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en vertu dudit règlement no. 403. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau jusqu'à la vente desdites obligations, par billets promissoires, pourvu

que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$36,500.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Le comité recommande que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat de vente en faveur de Dame Hélène Forand-Dubois, pour la propriété étant le numéro de cadastre 288 du quartier Est de la Cité de Drummondville, madame Hélène Forand-Dubois ayant acquitté tous les montants dus sur ladite propriété, soit la somme de \$2,272.00.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Isidore Boisselle, en date du 22 mars 1954, demandant la permission d'installer un transformateur sur son terrain situé sur la rue Brock. Le comité recommande que cette demande soit acceptée, à condition toutefois que M. Boisselle prenne les mesures nécessaires pour protéger le public, et que ce transformateur soit placé à au-moins 20 pieds du trottoir.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Antoine Robillard (4 enfants), René Saucier, Guy Barsalou, Dame Joseph Auclair; et que les cas de Jeffrey Knowles, enfant de Georges Knowles, et Dame Valmore Morasse soient refusés; et que les cas de Conrad Gauthier, Roland Gendreau et Armand Deslandes soient laissés en suspens.

En suspens,
voir résol.
du 12/4/54.

Le comité prend connaissance des soumissions reçues pour les uniformes de police, et le comité recommande d'accepter, comme étant la plus basse soumission, celle de Scott Uniform Clothing Reg., suivant sa soumission du 18 mars 1954, l'uniforme devant être de 19 onces, les mesures et l'ajustage devant être pris à Drummondville.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer trois mois de loyer, soit \$54.00, à Albany Provencher en paiement du loyer dû par Roméo Lemay.

Le comité recommande que des lampes de rue soient installées sur les rues Ferland, Bruno, Villeneuve, Turcotte et Ringuet, soit une lampe par rue.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud M.D.
.....
Maire

Marius M. M. M.
.....
Greffier

J. B. M.
M.M.

Le 12 avril 1954.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 12 avril 1954, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Robert Bernard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 mars 1954, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que ces rapports soient approuvés et signés, sauf la résolution passée en comité, concernant les soumissions pour les uniformes de police, cette question étant laissée en suspens. ADOPTE.

Arens
Lecture est donnée d'une résolution de la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville, en date du 1 avril 1954, demandant à la Cité des explications sur les raisons pour lesquelles la Cité de Drummondville voudrait acheter de la Commission Scolaire le terrain sur lequel se trouve l'arena. L'échevin Robert Bernard déclare qu'il a fourni certaines explications au Président de la Commission Scolaire, et il propose, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité achète de la Commission Scolaire, moyennant le prix de \$1.00, le terrain sur lequel se trouve l'arena, à la condition toutefois que ledit terrain retourne à la Commission Scolaire lorsqu'il ne servira plus pour l'arena, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec la Commission Scolaire un contrat à cet effet. ADOPTE.

Prêt
à Grenick
re: glace
artificielle
à l'arena.
Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le prêt que la Cité a l'intention de consentir à M. Marshall Grenick pour lui permettre d'installer la glace artificielle à l'arena, soit augmenté à \$10,000.00, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet avec M. Grenick. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Dame Raymond, en date du 29 mars 1954, demandant à la Cité le remboursement de la licence de \$25.00 qu'elle a payée pour séance d'hypnotisme. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que cette demande soit refusée. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Paul H. Moisan, N.P., en date du 23 mars 1954, au nom de M. W.S. Gall, avisant la Cité que ce dernier refuse de permettre à la Cité l'usage du terrain acheté par la Cité, pour fins de stationnement.

Lecture est donnée d'une lettre de Canadian Pacific, en date du 6 avril 1954, au sujet de la demande faite par la Cité pour se servir du

J.B.M.
M.M.

terrain avoisinant la gare, comme terrain de stationnement, la Compagnie demandant à la Cité de lui fournir un plan indiquant l'espace exact dont la Cité a l'intention de servir sur ce terrain. Le Conseil charge l'ingénieur de la Cité de préparer un plan à ce sujet.

Lecture est donnée d'une lettre de Canadian Pacific, en date du 6 avril 1954, avisant la Cité que la Compagnie ne peut adopter l'heure avancée. Le Conseil charge le greffier d'écrire de nouveau à la Compagnie, pour lui demander d'adopter l'an prochain l'heure avancée.

Lecture est donnée d'un rapport du chef de police, M. Maurice Vincent, en date du 12 avril 1954, au sujet de certains terrains de stationnement. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, qu'advenant le cas où les terrains de stationnement suggérés par le chef de police seraient établis, que des indications ou enseignes soient placées pour indiquer au public ces terrains de stationnement, et qu'il soit aussi indiqué sur ces annonces les noms des propriétaires qui ont fourni gratuitement ces terrains. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'A.P.I., en date du 12 avril 1954, avisant la Cité que MM. Urgel Guérin et Pierre Lemieux ont été nommés comme représentants de cette Association sur le Comité industriel.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Chassé, en date du 30 mars 1954, demandant le pavage de la dite rue, ainsi qu'une requête de certains propriétaires de la rue Niquet, demandant la construction d'un trottoir sur le côté sud de ladite rue, et le pavage de la rue. Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que ces requêtes soient laissées en suspens, en attendant l'adoption du budget. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Cyclistes de Drummondville, en date du 29 mars 1954, demandant un octroi. Cette question est laissée en suspens, en attendant l'adoption du budget.

Lecture est donnée d'une lettre du Cercle Lacordaire Ste. Thérèse, en date du 5 avril 1954, demandant à la Cité une annonce dans leur programme-souvenir, à l'occasion de leur fête le 13 juin 1954. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville souscrive dans leur programme-souvenir pour un-quart de page, au prix de \$10.00. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Athlétique Drummondville, en date du 12 avril 1954, sollicitant l'appui du Conseil afin d'admettre gratuitement les enfants d'âge scolaire au Stade municipal.

Lecture est donnée de deux soumissions pour la location du restaurant du stade de baseball; l'une de Dame Monette, au montant de \$350.00, et l'autre de l'Association Athlétique, au montant de \$200.00. Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la location du restaurant soit accordée à l'Association Athlétique, pour le loyer de \$200.00, à la condition toutefois que l'Association accepte gratuitement au stade de baseball les enfants d'âge scolaire jusqu'à seize ans; et que le chèque de

Location
restaurant
stade de baseball

J. B. M.
RMM

Dame Monette, au montant de \$350.00, accompagnant sa soumission, lui soit retourné. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le 19 avril 1954, étant le lundi de Pâques, soit proclamé fête civique. ADOPTE.

Les membres du Conseil apprennent avec regret la décision du Procureur Général de fermer, à Drummondville, les bureaux de la Police Provinciale. Il est immédiatement proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que des protestations soient adressées au Procureur Général de la Province contre cette décision, et que demande lui soit faite de bien vouloir reviser cette décision, afin de garder à Drummondville les bureaux de la Police Provinciale, et que même de plus, demande lui soit faite d'installer un poste émetteur à ondes courtes, à Drummondville, pour les services de la Police Provinciale. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que des soumissions soient demandées pour l'achat par la Cité d'une automobile, pour le département de police. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat avec certains propriétaires, concernant le déplacement de certains poteaux sur les rues suivantes :-

BROCK, du côté ouest, à partir de la propriété de M. Marcheseault à la rue des Peupliers;

St. ALFRED, de la rue Gobeil à la rue Ringuet; côté sud;

BOULEVARD BERNARD, du C.P.R. à la Rivière Noire; côté ouest;

Chemin HEMMINGS, dans le quartier Nord (courbe).

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que les rapports des vérificateurs en date du 31 décembre 1953, et 23 février 1954, soient adoptés.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le compte de banque courant de la Cité de Drummondville soit transféré de la Banque de Montréal à la Banque Provinciale du Canada, rue Hériot, Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que monsieur André Paré soit engagé comme chimiste à l'usine de filtration, avec mission d'examiner et surveiller le traitement de l'eau à l'usine, d'examiner les eaux de la rivière, en amont, et de prendre tous les moyens nécessaires afin d'assurer à la Cité une meilleure eau potable; le tout moyennant un salaire de \$800.00 par année; M. Paré ne devant travailler qu'à temps partiel, sans aucun inconvénient pour son emploi à la Canadian Celanese, où il est employé comme chimiste. ADOPTE.

J.B.M.
Mme

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le greffier soit chargé d'écrire au Ministère des Terres et Forêts, pour lui demander de bien vouloir aviser les moulins de papier qui sont en opération près de la rivière St. François, à Windsor Mills, Bromptonville, East-Angus, de ne plus jeter les déchets de bois, résidus, produits chimiques, et autres débris, dans l'eau de la Rivière St. François; le tout dans le but d'assurer une meilleure protection à l'usine de filtration de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que, dans le but d'inciter la Compagnie Ametex Corporation à construire son usine dans la Cité de Drummondville, une certaine quantité de terrain équivalant au double de la quantité dont elle a besoin pour se construire soit cédée gratuitement à la Compagnie, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement "Mérite de Drummondville" institué pour récompenser les citoyens qui auront contribué à amener des industries à Drummondville.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$41,375.60 au compte budget, et de \$695.41 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le coût des licences des chauffeurs du département de la Voirie, ainsi que des constables de la Cité, ne sera pas à l'avenir payé par la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les arbres nuisibles qui sont situés dans les rues de la Cité, soient enlevés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que monsieur Donatien Lauzière soit engagé comme contremaître de la Voirie, au salaire de \$60.00 par semaine. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité prenne les mesures nécessaires pour planter des arbres dans la Cité, en suivant les suggestions du Comité d'urbanisme. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.B. Richard M.D.
.....
Maire

A. Lévesque
Greffier.

J.B. Michaud
MM

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 avril 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité étudie les soumissions reçues pour la pose et l'installation des grilles aux fenêtres du Stade, ainsi que pour les vitres de ces fenêtres. Le comité recommande que la Cité fasse elle-même ces travaux pour poser le grillage nécessaire à ces fenêtres, et que le contrat pour la fourniture et l'installation des vitres soit accordé à Vitrierie Smith Ltée.

Le comité étudie les différentes soumissions reçues pour la fourniture de la peinture nécessaire aux besoins de la Cité. Le comité recommande d'acheter la peinture nécessaire pour le filtre de M. Ovide Dionne, suivant sa soumission.

Le comité recommande d'accepter la soumission de monsieur Noël Barbe, pour la fourniture des uniformes de police; le tout suivant les termes de sa soumission.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Eugène Reny, Renaud Jutras (pension sur base de \$33.00); Monique Cusson; Dame Albert Bolduc; Dame Georges Dionne; et que les cas suivants soient refusés:- Philippe Touchette, Emilien Blanchette; et que le cas de Dame Eric Brousseau soit laissé en suspens.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud
.....
Maire

Musul Manis
.....
Greffier

Le 26 avril 1954.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 26 avril 1954, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Robert Bernard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

J-B.M.
[Signature]

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 mars 1954, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'annexer la municipalité de Drummondville-Ouest.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'annexer la municipalité de Ville St. Joseph.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'annexer la municipalité de St. Nicéphore.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'annexer la municipalité de St. Simon de Drummond.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'annexer la municipalité de Village St. Jean-Baptiste.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'annexer la municipalité de Grantham-Ouest.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'annexer cette partie de St. Cyrille communément appelée Village St. Charles.

Lecture est donnée d'une lettre de Dame Angéline Berthiaume-Guay, en date du 24 avril 1954, se plaignant que le trottoir situé en face de sa propriété est défectueux. Le Conseil charge le greffier d'aviser madame Guay que cette question sera étudiée par le département de la voirie le plus tôt possible.

Lecture est donnée d'une lettre de la Holtite Rubber Co., en date du 19 avril 1954, demandant que la rue St. François, à partir de la rue Lindsay, devienne rue à sens unique vers le nord, et qu'un permis de stationnement soit accordé à la Compagnie sur cette rue. Cette demande est référée au chef de police, pour étude et rapport.

Lecture est donnée d'une requête qui avait été soumise au Conseil de la Cité, le 31 août 1953, par certains contribuables du quartier Nord, demandant certaines améliorations pour leur quartier. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que cette requête soit prise en considération, et que demande soit faite à la Southern Canada Power Co. Ltd, pour autoriser la Cité à construire une passerelle attenante au pont de béton situé sur le canal de la Compagnie, ainsi qu'un trottoir le long du parc.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Arthur Rochon, en date du 26 avril 1954, avisant la Cité qu'à la suite d'une vérification des transformateurs de la Southern Canada Power dans les limites de la Cité de Drummondville, durant la période du 19 mars 1954 au 22 avril 1954, 62 de ces transformateurs avaient la lumière de sécurité (rouge) allumée, ce qui veut dire que notre service était à réduction de 2%, 4%, et peut-être plus. Durant la période ci-haut mentionnée la variation des heures durant laquelle cette lumière de sécurité indiquait une surcharge était presque continuelle, et 21 vérifiées indiquaient une surcharge de 24 heures par jour. Il est proposé par l'échevin Cohrad Gagnon, secondé par l'échevin

*J. B. M.
Clerk*

Bernardin Leclaire, que le Greffier soit chargé d'écrire à la Régie Provinciale de l'Electricité, pour lui demander de faire une vérification et d'écrire aussi à la Commission des Transports, à Ottawa, pour que les lignes à haut voltage soient vérifiées, dans le plus court délai possible. ADOPTE.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement pour l'imposition des taxes foncières générales et spéciales, pour l'année 1954.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que des soumissions soient demandées pour le ramonage des cheminées. ADOPTE.

Lecture est donnée d'un rapport de M. Raymond Melançon, gérant municipal, en date du 3 avril 1954, concernant le nouveau terrain de stationnement projeté "Heriot-Woods", et avisant la Cité que monsieur J.O. Laperrière a consenti une option pour la vente de son terrain, au prix de \$1,800.00; que M. Fred Trent a consenti une option pour la location de son terrain pour trois (3) ans, à raison de \$18.00 par mois, et moyennant un dédommagement de \$100.00 à être payé à M. Proulx, locataire actuel du terrain, ce dernier consentant à annuler son bail.

Terrain
de
station-
nement

Heriot-Woods

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité accepte les options de MM. J.O. Laperrière, Fred Trent, et Proulx, soient acceptées, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville les contrats à cet effet. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la semaine du 3 mai 1954, soit désignée "Semaine du grand nettoyage". ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que des soumissions soient demandées pour l'impression de 200 copies du rapport financier 1953. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions pour l'achat d'une automobile pour le département de la police, lesquelles se lisent comme suit:-

Garage Desmarais,	Plymouth 1954,	\$ 2,450.	avec allocation
	pour le Dodge 1953,	1,800.	laissant une
	balance de :-	\$ 650.00	

Pinard & Pinard Ltée,	Ford Mainline Sedan	\$ 2,439.75	avec
	allocation de	1,600.00	pour l'auto-
	mobile usagée,	laissant une balance de	<u>\$839.75</u>

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la soumission de Desmarais Automobile Ltée soit acceptée, suivant les termes de la lettre de cette compagnie, en date du 26 avril 1954. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du notaire Paul H. Moisan, en date du 26 avril 1954, avisant la Cité qu'il ne serait pas légal de faire un prêt de dix mille dollars (\$10,000.00) à monsieur

204.
J.B.M.
mm

Marshall Grenick; dans les circonstances, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Émile Robichaud, que la Cité de Drummondville achète elle-même l'arena de MM. Pepin & Gobeil, pour le prix de \$12,000.00, et que le maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat au nom de la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Mlle Simone Laroche, en date du 20 avril 1954, avisant la Cité qu'elle a transféré ses droits dans la location du kiosque Ste. Thérèse à M. Ernest Montmigny. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ce transfert soit accepté aux mêmes conditions.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Paul Monette, en date du 26 avril 1954, demandant l'autorisation d'établir un "Driving Golf Range" sur le terrain de la Southern Canada Power Co., situé du côté ouest du Boulevard St. Joseph, entre les deux chemins de fer. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que cette demande soit acceptée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$75.00 au Jeune Commerce, pour l'aider à défrayer les dépenses d'installation de trois panneaux-réclame que le Jeune Commerce a l'intention d'installer aux abords de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'une demande soit adressée à la Compagnie Southern Canada Power, afin d'obtenir de cette Compagnie la cession du Parc Woodyatt, lorsqu'il sera terminé, la Cité désirant s'assurer la propriété dudit Parc lorsque la Compagnie cessera de l'entretenir, et pour obtenir aussi de la Compagnie l'assurance que ce terrain ne servira pas à d'autres fins que pour un parc. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Émile Robichaud, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
✓ 2197	J.C. Blanchard	Eugène Fréchette	2-196, Est \$ 6,500.
6087	Camille Joyal	J.A. Michaud	162b-173 Gr. \$ 1,400.
4067	Raoul Héroux	Laurent Lemoyne	P.28-(56,57) Gr. \$850
6034	Dame Roméo et Gaston Roux	Gaston Roux	162b-105 Gr. \$1,100.
5581	Pacifique Cartier	Maurice Cartier	160a-90-(4,5,6,7) \$2,000.
	Urgel & Firmus Guérin	Guérin & Frères Ltée	P.2-178-(1 à 12) Est, \$24,500.
5213	Pacifique Cartier	(Josaphat Fournier (Amédée Landry	159-11-6, Gr. \$200.
1355	✓ Germain Viens	✓ Geo. Haggerty	528-2
14	✓ Anatole Schaefer	✓ Dame Pulver, W.W.	13-6, \$ 1,000.

*J. B. M.
M.*

2559	✓ J.Arth.Lussier	✓ François Jetté,	P.596-(1,2) Est,	\$ 9,550.
4722	Alcide Gagnon	Geo.Henri Gagnon	156-218, Gr.	\$ 3,625.
4360	Succ.Dame Arth.Bérard	Léo Dumas	153-208, Gr.	775.
4366	do	do	153-213 "	1,550.
6430	Wellie Guilbault	Gustave Cardin	P.166c, Gr.	400.
6431	do	do	P.166c "	350.
2326	✓ Urgel Guérin	✓ Alcide Campagna	7-34, Est	1,100.
6199	Norbert Boisvert	Armel Chalifoux	162b-97-34, Gr.	350.
6200	do	do	162b-97-35 "	300.
5999	do	Elphège Simoneau	162b-96-5, Gr.	200.
6012	do	Alphonse Casey	162b-97-11, Gr.	200.
6013	do	do	162b-97-12 "	200.
2342	✓ Service d'Habitation	✓ Anatole Benoit	7-49, Est	1,000.
6133	J.P. Rajotte	Rolland Nadeau	162b-226, Gr.	600.
4170	Rolland Nadeau	J.P. Rajotte	78-3	2,200.
6132	J.P. Rajotte	Ernest L'Etoile	162b-225, Gr.	600.
5323	Joseph Blais	René A. Giroux	159-(104,105),Gr.	6,100.
2448	✓ Paul E. Sylvain	✓ Dame Hélène Dubois	288, Est	5,650.
1083	✓ J.R. Blanchard	✓ Dame Evelyne Blanchard	52-3, P.52-(4,6)	6,000.
4173	Oscar Marchesseault	Dame Lucienne Marchesseault,	81, Sud	8,600.

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Maire et le Greffier soient autorisés à renouveler, au nom de la Cité de Drummondville, le bail pour une partie du Parc Woodyatt, avec la Compagnie Southern Canada Power, aux mêmes conditions que dans le bail signé le 1 juin 1953. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la demande de certains propriétaires de taxis à l'effet de modifier l'article 10 du règlement numéro 378, afin de leur permettre d'exercer un commerce, soit refusée. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité de Drummondville achète la propriété de monsieur Arthur Houle, numéro de cadastre P.161a, P.161b, du Canton de Grantham, pour le prix de \$2,500.00, afin d'élargir le Boulevard St.Joseph, et de permettre la construction de trottoir, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet. ADOPTÉ.

J.-B. Michaud
mm

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité de Drummondville achète le terrain de M. Georges Baril, étant le numéro de cadastre 162b-232 du Canton de Grantham, pour le prix de \$1,000.00, ce terrain étant nécessaire pour l'ouverture de la rue St.Omer, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville un contrat à cet effet. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 404, instituant le Mérite de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit adopté.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire

Marcel Massé
.....
Greffier

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 avril 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité autorise le Département de la Voirie à couper certains arbres sur la rue Dorion, entre les rues Marchand & Lowring, pour élargir la rue Dorion.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Lucia & Roland Beaudoin, Dame Eric Brousseau, et que les cas de Herman Croteau et Jean-Marie Houle soient refusés, et que le cas de Dame Valmore Morasse soit laissé en suspens.

Le comité recommande que les réclamations en dommages de:- Jean-Claude Levasseur, Dame Albertine Letendre, Dame Henri Ducharme, soient refusées.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire

Marcel Massé
.....
Greffier.

J.B.M.
[Signature]

Le 3 mai 1954.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, lundi, le 3 mai 1954, à huit heures p.m.; assemblée convoquée dans le but de donner première lecture des règlements à l'effet d'annexer les municipalités de:- Drummondville-Ouest, Ville St.Joseph, St.Nicéphore, St.Simon de Drummond, Village St.Jean-Baptiste, Grantham-Ouest, et cette partie de St.Cyrille communément appelée Village St.Charles.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Robert Bernard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet d'annexer la municipalité de Drummondville-Ouest.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet d'annexer la municipalité de Ville St.Joseph.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet d'annexer la municipalité de St.Nicéphore.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet d'annexer la municipalité de St.Simon de Drummond.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet d'annexer la municipalité de Village St.Jean-Baptiste.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet d'annexer la municipalité de Grantham-Ouest.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet d'annexer cette partie de St.Cyrille communément appelée Village St.Charles.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud
Maire

[Signature]
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance spéciale tenue ce 3 mai 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance spéciale siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

J.B.M.

Le comité recommande que l'Institut National Canadien des Aveugles, dont l'un des bureaux se trouve à Drummondville, soit seul autorisé à demander des souscriptions pour l'aide aux aveugles.

J.B.M.

(annulée, voir
résol. 10/5/54)

Arens

Le comité recommande que la Cité de Drummondville soit autorisée à consentir un prêt de \$10,000.00 à M. Marshall Grenick, remboursable par ce dernier, avec intérêt calculé à cinq (5%), à raison de \$300.00 par mois, capital et intérêt compris; pour garantir ledit prêt, ledit Marshall Grenick s'engage à donner à la Cité de Drummondville, comme gage, tout son équipement, son plancher pour patins à roulettes, ainsi que ses patins, et il devra tenir une police d'assurances pour couvrir le tout, à ses frais. Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet.

Le comité prend connaissance de la demande de Canadian Petrofina Limited, en date du 28 avril 1954, qui désire obtenir un permis pour la construction d'un dépôt de vrac pour faire la distribution en gros de produits pétroliers, tel qu'indiqué sur le plan annexé à ladite lettre. Cette demande est refusée.

Et la séance est levée.

J.B. Richard M.D.
.....
Maire

.....
Greffier

Le 10 mai 1954.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 10 mai 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclair, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Robert Bernard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du rapport de la dernière assemblée régulière tenue le 26 avril 1954, ainsi que du comité tenu le même jour, de l'assemblée spéciale tenue le 3 mai 1954, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Willie Cormier que ces rapports soient approuvés, moins la résolution passée en comité, le 3 mai 1954, concernant le prêt à M. Marshall Grenick, laquelle résolution est annulée et remplacée par la suivante:-

(Arens)

- " Le comité recommande que la Cité de Drummondville soit
- " autorisée à acheter de monsieur Marshall Grenick tout
- " ce dont ce dernier se sert pour la fabrication de glace

" artificielle à l'arena, soit l'équipement, machineries,
 " moteur, etc., ainsi que tout le plancher servant de
 " patinoire pour patins à roulettes, tout le stock de...
 " patins, meubles et effets mobiliers garnissant l'arena;
 " le tout moyennant la somme de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000.00)
 " que la Cité de Drummondville s'engage à payer à monsieur
 " Grenick; ce dernier devra fournir au gérant de la Cité
 " l'inventaire complet de ses biens mentionnés plus haut,
 " et le maire et le greffier sont par les présentes autorisés
 " à signer un contrat à cet effet. "

Lecture est donnée d'une lettre des Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc, en date du 10 mai 1954, demandant la permission de la Cité pour tenir deux démonstrations publiques, au Parc Ste. Thérèse, les 23 mai et 13 juin 1954. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec, en date du 26 avril 1954, demandant une souscription dans le programme-souvenir de ladite Association. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$10.00 à l'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte préparé par le notaire Paul H. Moisan, entre la Cité de Drummondville et MM. J.O. Roberge, Omer Rioux, Raoul Héroux, Lucien Larocque, Gérard Veilleux, Norbert Boisvert, Joseph Pulichino, et Les Chevaliers de Colomb, Conseil no. 2174, Drummondville, concernant un droit de passage et une servitude à perpétuité pour les lignes électriques, téléphoniques ou autres, de toute compagnie d'utilité publique, sur la propriété des intéressés précités. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville ledit acte, ainsi que tous documents accessoires. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
5223	Gérard Fortin	Arthur Fortin	(159-11-18, (160a-90-12
✓ 1252	✓ Donatien Simard	✓ Théâtre Drummond Ltée	P.(228,229) Est
2559	✓ J.A. Lussier	✓ François Jetté	P.596-(1,2) Est
2475	✓ Flax Industries	✓ Dominion Textile Co. D'Ville Division	
2474	✓ D'Ville Cotton Co.	✓ Dominion Textile Co. D'Ville Division	
231	✓ Roger Maillette	✓ Lucien Deragon	44-6, 45-1, Nord.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société d'Agriculture de Drummond, en date du 7 mai 1954, sollicitant une annonce dans leur programme, à l'occasion de l'Exposition Agricole du Comté de Drummond, qui doit avoir lieu les 20, 21, et 22 août 1954, le prix de cette annonce étant de \$50.00 pour une page complète. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que cette demande soit acceptée. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Lieutenant M.J. Malo, officier des sports, 46ième Régiment Anti-char, Drummondville, (Ministère de la Défense Nationale) en date du 7 mai 1954, demandant l'usage du terrain de balle-molle de la Cité, situé sur la rue Brock en face des locaux des Chevaliers de Colomb, pour la saison 1954, l'obtention d'un terrain étant une condition requise pour l'admission de ladite unité de réserve locale dans la Ligue de la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wallie Cormier, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le gérant soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat de l'équipement nécessaire pour la carte d'identité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Wallie Cormier, que demande soit faite à la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville de bien vouloir inscrire dans le contrat d'entreprise une clause à l'effet que l'entrepreneur s'engage à n'employer que des gens de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Lecture est donnée d'un bail entre la Southern Canada Power Co. et la Cité de Drummondville, concernant la location d'une certaine partie du Parc Woodyatt, pour servir de parc d'amusements aux enfants de la Cité de Drummondville, et concernant aussi une contribution de \$1,200.00 que la Cité s'engage à payer à la Compagnie pour l'entretien des lieux. Il est proposé par l'échevin Émile Robichaud, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville ledit bail. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de Donat Bourgeois, au montant de \$100.00, pour location d'autobus de Drummondville à Québec, le 31 mars 1954. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions pour l'impressions de 200 copies du rapport financier de la Cité. Deux soumissions sont reçues: L'Homme Libre et La Parole Ltée, et elles sont remises au gérant, pour étude et rapport.

Lecture est donnée d'une soumission reçue pour le ramonage des cheminées, celle de M. Raoul Houde s'engageant à faire le ramonage des cheminées, pour le printemps, pour un montant de \$600.00. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le contrat soit accordé à M. Raoul Houde, suivant les termes de sa soumission en date du 10 mai 1954. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin

Antonio Baril, que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec le Ministère des Travaux Publics, le contrat de bail relativement au local de l'Hôtel de Ville, à l'usage du Département du Procureur Général, pour un an à compter du premier mai 1954 au premier mai 1955. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Comrad Gagnon, que, cédant à la demande des associations ouvrières, le greffier soit chargé d'écrire à la Commission d'Assurance-Chômage, pour lui demander de bien vouloir continuer les allocations d'Assurance-Chômage, tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de travaux publics de grande envergure dans la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains contribuables de la Cité de Drummondville, demandant que la cour de l'école Garceau serve de parc d'amusements pour les enfants du quartier Centre. Cette requête est référée à la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le couvre-feu soit rétabli dans la Cité de Drummondville, et qu'il soit en vigueur pour tous les enfants n'ayant pas atteint l'âge de 12 ans révolus. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de restaurants, en date du 4 mai 1954, désirant un amendement du règlement des licences sur la taxe de \$50.00 chargée pour les machines à boules. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité les charges faites à ces propriétaires pour les années 1953 et 1954, à condition que ces propriétaires de machines à boules se départissent de leurs machines immédiatement, et n'en gardent pas dans leurs restaurants d'ici 1957. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Comrad Gagnon, que le département de la Voirie soit autorisé à construire 95 pieds de trottoir sur la rue Holmes, en face de la propriété de Rose Ellis. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le département de la Voirie soit autorisé à poser une sortie d'aqueduc et d'égoût sur la rue St. Omer, pour desservir la propriété de M. Robichaud. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le département de police soit autorisé à faire certaines modifications aux lumières de trafic situées au coin des rues Marchand et Hériot, et Lindsay et St. Jean, à l'effet d'y installer des flèches permettant de tourner à droite. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que monsieur Jérémie Lavigne soit nommé inspecteur des bâtiments et des permis de construction, aux mêmes conditions que monsieur Octave Allie, dans le passé. ADOPTE.

J.B. Michaud
mm

Lecture est donnée du budget préparé par le Trésorier de la Cité, pour l'année 1954, prévoyant un total de recettes de \$671,718.00, et un total de dépenses de \$671,475.09, laissant un surplus de \$242.91. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ce budget soit approuvé. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1954.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

...*Marcel Blais*
.....
Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 mai 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Monsieur et Madame Amédée Beaudoin; que les cas suivants soient refusés:- Dame Marcel Crépeau, Jean Simard, et que le cas de Dame Albert Bolduc soit laissé en suspens, pour étude.

Le comité recommande que le permis de construction de Roger Beurivage, pour la construction d'une maison sur la rue Surprenant, lui soit accordé, la Cité toutefois ne s'engageant à lui donner ni l'égoût, ni l'aqueduc, ces travaux ne devant être effectués que dans un avenir indéterminé.

Le comité recommande l'achat de 1,000 pieds de tuyaux noir, pour le système de Well-Point.

Le comité autorise le Trésorier à rembourser une somme de \$110.00 à Réal Houle Enrg., et une somme de \$155.00 à Drummond Auto Radiateur, sur le dépôt que ces derniers ont effectué en vertu du règlement des licences.

Le comité recommande que le salaire de M. Alphonse Monfette soit porté à \$40.00 par semaine.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser la licence d'agent d'assurances chargée à Delle Marguerite Courchesne et M. J.F.D. Joyal.

Le comité prend connaissance d'un compte de Paul Labranche, architecte, au montant de \$7,551.43, pour balance due sur les plans et surveillance du Garage Municipal, ainsi que d'un autre compte au montant de \$400.00 pour plan, surveillance, déboursés, voyages, pour la plate-forme de la Reine. Ces comptes sont laissés en suspens.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

...*Marcel Blais*
.....
Greffier

J.B.M.
mmLe 25 mai 1954.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 25 mai 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Robert Bernard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du rapport de la dernière assemblée régulière tenue le 10 mai 1954, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour; et il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
4057	Corriveau & Lemoyne	✓ Héroux, Raoul, et Thibodeau, Armand	28-(48,113,114)
4116	do	✓ do	28-112
4020	Aquila Provencher	✓ Donald Gauthier	P.22, Sud
4216	J.A. Savard	✓ Raymond Fortier	128, Sud
5598	Almanzor Forcier	✓ Paul A. Martel	160a-91-6
5310	Centre du Bien-Etre	✓ André Roux	159-91
J.O.	Dr. Lucien Hélie	✓ Dame Lucien Hélie	9, Sud
51 et 53	✓ Montplaisir, Hélie & Spénard,	✓ inscrire:- Roger et Philippe Montplaisir au lieu de J.O. Montplaisir.	

ADOPTE.

Règl. 405
taxes 1954
&
escompte 5%

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 405, concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1954. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ce règlement soit approuvé et signé, et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à accorder un escompte de 5% à tout contribuable qui acquittera ses taxes avant échéance, et le paiement de la taxe foncière pourra se faire comme d'habitude, soit la moitié du compte payable au mois de juillet, et l'autre moitié payable au mois de décembre. ADOPTE.

J.B.M.
mm

Vente
162b-232 Gr.
Geo. Baril
à Cité

Lecture est donnée d'un projet d'acte préparé par le notaire Paul H. Moisan, concernant la vente d'un terrain étant le numéro de cadastre 162b-232 du Canton de Grantham, par Georges Baril à la Cité de Drummondville, pour le prix de \$1,000.00. Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'un projet d'acte préparé par le notaire Paul H. Moisan, concernant la vente d'un terrain étant le numéro de cadastre 25-3 du quartier Ouest de la Cité de Drummondville, par J.O. Laperrière à la Cité de Drummondville, pour le prix de \$1,800.00; ce projet d'acte est à l'étude, afin d'obtenir de plus amples renseignements quant à la largeur du droit de passage adjacent à ce terrain, et aussi quant à la propriété de cette ruelle privée, et pour obtenir des détails sur la situation actuelle de la Succession Trent.

Arens

Le Conseil charge le greffier d'écrire à la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville pour l'aviser que la Cité a décidé l'achat de l'arena, et qu'elle serait intéressée à acheter le terrain de l'arena; terrain appartenant à la Commission Scolaire, afin de mieux assurer la protection de ses droits.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue du Sacré-Coeur, en date du 6 mai 1954, demandant à la Cité de faire exercer une surveillance afin que les règlements de la vente des liqueurs alcooliques soient respectés dans notre Cité.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$75,792.52 au compte budget, et de \$1,817.56 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTÉ. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,500.00 à L'Harmonie de Drummondville, à titre d'octroi. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que l'échevin Conrad Gagnon soit nommé maire-suppléant. ADOPTÉ.

L'échevin Emile Robichaud donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation, quant au stationnement des véhicules dans les rues de la Cité.

Le greffier donne lecture des soumissions reçues pour la prise des photos de la carte d'identité; ces soumissions sont remises au gérant pour étude et rapport.

Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud charge le greffier d'écrire aux municipalités environnantes, Ville St. Joseph, ~~Village St. Jean Baptiste, Drummondville-Ouest, St. Simon, Grantham-Ouest, St. Nicéphore, Cantons de Wandover & Simpson~~, pour leur demander d'envoyer des représentants à une réunion qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Drummondville, lundi, le 30 mai 1954, à huit heures p.m., pour discuter de la question de l'annexion,

mm
J.B.M.

J.S.M.
mmJ.S.M.
mm x

et d'aviser aussi les Commissions Scolaires de ces municipalités,
pour qu'elles envoient des représentants à cette assemblée.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministre de la Voirie, L'Hon. Antonio Talbot, en date du 19 mai 1954, adressée à M. Robert Bernard, et l'avisant que le Département sera obligé de cesser l'entretien des chemins en question lorsque les municipalités rurales dans lesquelles ils se trouvent situés deviendront partie de la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St. Joseph, en date du 19 mai 1954, concernant le règlement d'annexion, et soumettant au Conseil de la Cité les considérations suivantes:-

- 1) Le Conseil est favorable à l'annexion, en principe;
- 2) Les sous-paragraphes d, e, et f du paragraphe 2, tels que rédigés, sont inacceptables, et devraient être biffés en entier;
- 3) Un "Comité d'annexion", composé de représentants des Conseils municipaux et des Commissions Scolaires des municipalités intéressées, devrait être formé, aux fins d'étudier les représentations de toutes ces municipalités et Commissions Scolaires, et la question de la superficie des territoires à annexer;
- 4) Après étude et entente, au sein du Comité d'annexion, le règlement d'annexion entrerait en vigueur quand les municipalités intéressées auront la certitude que l'annexion se fera au scolaire en même temps qu'au municipal.

Suivant rapport du Comité d'urbanisme de la Cité, en date du 18 mai 1954, il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le permis de M. Hervé Desmarais, pour la construction d'un immeuble au coin des rues Lindsay et Lowring, soit refusé tel que soumis, et que M. Hervé Desmarais s'en tienne aux règlements de construction. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Paul Corriveau, en date du 18 mai 1954, demandant d'inclure dans notre prochain règlement de travaux publics l'élargissement et le pavage de la rue Marler, en avant de sa propriété; cette demande est laissée à l'étude.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Département de la Voirie soit autorisé à faire la construction de 60 pieds d'aqueduc, sur la rue Girard, pour desservir l'école St. Frédéric. ADOPTÉ.

L'échevin Willie Cormier donne avis de motion d'un règlement à l'effet de congédier tout employé municipal qui aura atteint l'âge de 65 ans.

Et la séance est levée.

J.-S. Michaud, M.D.
Maire

Marcel Menin
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 mai 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés, SAVOIR :- Delle Pauline Poitras, Delle Dolorès Côté, René Saucier; et que les cas suivants soient refusés, SAVOIR:- Damien Chapdelaine, Lise Morin, et Isidore Laplante; que le cas de Lucie Paradis soit laissé en suspens.

Le comité recommande que M. J. Edmond Robert soit engagé pour prendre la charge et surveillance des terrains de jeux de la Cité, au salaire de \$25.00 par semaine, et qu'il lui soit alloué une somme de \$75.00 par semaine pour ses moniteurs, M. Robert devant soumettre à la Cité une liste de ses moniteurs, et le salaire payé à chacun d'eux.

Le comité recommande que, sans préjudice à ses droits et sans reconnaître aucune responsabilité, la Cité de Drummondville paie à M. Jules Rioux une somme de \$45.45, représentant 50% des dommages qui auraient été causés à ce dernier à la suite d'un accident arrivé le 17 mai 1954, au coin des rues Mercure & Raimbault.

Le comité recommande que M. Urbain Racicot soit remercié de ses services, comme employé du filtre, à compter du 21 mai 1954.

Le comité recommande l'engagement de M. Roger Chabot, comme employé à l'usine de filtration, au salaire de \$35.00 par semaine, en remplacement de M. Urbain Racicot.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud M.D.
Maire

Claude Masson
Greffier.

J.B.M.
du

Le 14 juin 1954.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 14 juin 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Robert Bernard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. E. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du rapport de la dernière assemblée régulière tenue le 25 mai 1954, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
6139	Georges Baril	Cité de Drummondville	162b-232 Gr.
2388 <i>erru</i>	Roger Larocque	Donat Larocque	P.101 } <i>attente nouvelle évaluation</i>
1364	✓ Les Comités Corporatifs-✓	J.B.Michaud & Ovila Langlois,	601-1, P.601-6, 602-1, Est
4733	C.E. Guay	Gilles Courchesne	156-229 Gr.
	Centre du Bien-Être	Lucien Bélanger	160a-91-48

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une copie de lettre de M. Gustave Poisson, sous-ministre du Bien-Être Social et de la Jeunesse, en date du 7 juin 1954, en rapport avec le terrain sur lequel l'arena est construit, avisant la Cité que l'Honorable Ministre Sauvé consent à tolérer les empiètements constitués par l'arena, sur le terrain du Gouvernement, à la condition toutefois que la petite bâtisse adjacente à l'arena disparaisse. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité prenne acte de cette tolérance, et que des remerciements soient adressés à l'Honorable Ministre Sauvé pour avoir octroyé à la Cité ce privilège. ADOPTE.

arena

achat
bâtisse
arena

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte préparé par le notaire Paul H. Moisan, entre la Corporation de la Cité de Drummondville et la compagnie Pepin, Gobeil et Pepin, concernant l'achat de la bâtisse de l'arena, au prix de DOUZE MILLE DOLLARS (\$12,000.00) comptant. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le maire et

J-B.M.
M.M.

le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville ledit acte, ainsi que tous documents accessoires, et que le Trésorier soit autorisé à effectuer ledit paiement. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville exécute une promesse de vente en faveur de M. Marshall Granuick, de l'équipement dont la Cité de Drummondville doit se porter acquéreur du même monsieur Granuick, pour le prix de VINGT DEUX MILLE DOLLARS (\$22,000.00), payable comme suit: - TROIS CENTS DOLLARS (\$300.00) par mois, avec intérêt au taux de 5% payable semi-annuellement, et aux conditions ordinaires. L'équipement est détaillé sur une liste d'inventaire en date du 11 mai 1954, signé par M. Marshall Granuick et est entre les mains du gérant municipal.

Ladite promesse de vente devra être signée en même temps que la promesse de vente de l'arena Drummond audit M. Marshall Granuick, et advenant le cas où la Cité de Drummondville, pour une raison ou une autre ne se porterait pas acquéreur dudit arena, la Cité de Drummondville s'engage à revendre audit M. Granuick l'équipement mentionné plus haut pour le prix de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000.00).

Le délai fixé pour l'exécution des documents en question sera d'un (1) mois à compter de ce jour.

Une copie de la présente résolution devra être envoyée par le Greffier à M. Granuick et au notaire Paul H. Moisan. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de DEUX MILLE DOLLARS (\$2,000.00) à monsieur Marshall Granuick, en acompte sur le contrat d'achat d'équipement de l'arena. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de MILLE DEUX CENT UN DOLLARS (\$1,201.00) à la Southern Canada Power Co. Ltd, en paiement du loyer du Parc Woodyatt, et des dépenses mentionnées audit contrat. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que l'ingénieur soit autorisé à dresser un plan pour la construction d'une passerelle au-dessus du canal de la Southern Canada Power Co., et que l'ingénieur soit aussi autorisé à faire des plans et préparer des estimés pour la construction d'un trottoir entre le canal de la Southern Canada Power Co. et la rue Hériot, le long du Parc Woodyatt. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que des échevins soient délégués pour rencontrer les autorités de la Southern Canada Power Co., au sujet de la propriété, l'établissement et l'aménagement de parcs pour la Cité, et pour discuter aussi la question des tarifs de l'électricité. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'un projet d'acte concernant un bail entre la Cité de Drummondville et la Succession H. Trent, préparé par le notaire Paul H. Moisan, et concernant un terrain désigné sous le numéro vingt-deux (22) du cadastre du quartier Ouest. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Émile Robichaud, que ce projet d'acte soit accepté, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat au nom de la Cité de Drummondville, et que le Trésorier soit aussi autorisé à payer une somme de CENT DOLLARS (\$100.00) à monsieur Proulx, cette somme étant en considération de la renonciation à un bail antérieur

Arena

Loyer
Parc
Woodyatt

Trottoir
Parc Woodyatt

J.B.M.
M.M.

octroyé par la Succession; le Trésorier est aussi autorisé à payer deux (2) mois de loyer à la Succession, soit TRENTE-SIX DOLLARS (\$36.00) pour les mois d'avril et mai 1954. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Municipalité du canton de Grantham-Ouest, en date du 7 juin 1954, avisant la Cité de Drummondville que le règlement d'annexion qui lui a été envoyé par la Cité est refusé.

Annexion

Lecture est donnée d'une lettre de la Municipalité du Village de Drummondville-Ouest, en date du 2 juin 1954, au sujet du règlement d'annexion, et suggérant à la Cité qu'une rencontre entre les Conseils des deux municipalités pour éclaircir certains points du règlement.

Le Conseil charge le Greffier de convoquer les représentants de la Commission Scolaire et de la Municipalité de Drummondville-Ouest, ainsi que de la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville, pour lundi, le 21 juin 1954, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de Drummondville, pour discuter cette question d'annexion.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Willie Cormier, que demande soit faite à l'Organisation Libérale du Comté de Drummond d'appuyer la demande du Conseil de la Cité de Drummondville auprès du Gouvernement Fédéral, pour l'érection d'un édifice central pour tous les services fédéraux, sur le terrain du C.N.R. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Jules Rioux, refusant la proposition de la Cité, telle que contenue dans le rapport de la séance de comité du 25 mai 1954. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le cas soit référé à l'aviseur légal, pour étude et rapport. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une résolution de la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville, en date du 8 juin 1954, accordant à la Cité la permission d'installer une borne-fontaine sur le terrain de la Commission Scolaire, au coin de l'avenue des Frères et de la rue Hériot.

Ecole Garceau
parc d'amusement

Lecture est donnée d'une résolution de la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville, en date du 8 juin 1954, accordant à la Cité la permission d'utiliser une partie de la cour de l'école Garceau, comme parc d'amusements, durant l'été 1954, moyennant certaines conditions contenues dans ladite résolution. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la proposition de la Commission soit acceptée. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le procès-verbal de bornage préparé par MM. Coulet & St-Pierre, en date du 18 novembre 1953, et concernant le bornage du terrain de la Cité avec certains propriétaires de la rue Marchand, et que le trésorier soit autorisé à payer la part de la Cité dans le coût du procès-verbal. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00

J.B. 50.
mm

à la Société St. Jean-Baptiste, Section St. Frédéric, à l'occasion de la fête du 24 juin. ADOPTÉ

Lecture est donnée d'une lettre de La Galerie des Rédacteurs Sportifs de Drummondville, en date du 14 juin 1954, demandant la permission d'utiliser le Stadium, samedi soir, le 26 juin 1954, pour une grande soirée populaire, dans le but d'aider le Club de Baseball. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que cette demande soit accordée. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Athlétique, en date du 14 juin 1954, demandant l'autorisation d'organiser une soirée de boxe, le 21 juin, au Stadium. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que cette demande soit accordée. ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud proclame "Semaine du Baseball" la période comprise entre le 26 juin et le 11 juillet 1954.

Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud proclame "fête civique" le 24 juin 1954.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le compte courant de la Cité de Drummondville, ainsi que les emprunts bancaires soient transférés de la Banque de Montréal à la Banque Provinciale du Canada, rue Hériot, Drummondville, et que Son Honneur le Maire J.B. Michaud, et Roland Tessier, trésorier, soient autorisés à signer le ou les billets à cet effet. ADOPTÉ.

Compte de banque

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Greffier soit chargé d'adresser des remerciements à la Southern Canada Power Co., pour le changement des isolateurs sur la rue Bérard. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Auguste Ouellet, 1204 rue Jeanne-Mance, St. Simon de Drummond, réclamant certains dommages à la Cité, dommages qui lui auraient été causés sur la rue Lindsay, au coin de la rue St. Edouard. Ce cas est référé à l'aviseur légal, pour étude et rapport.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Dennison, en date du 11 juin 1954, demandant la permission de stationner les automobiles à angle de 45 degrés, sur la rue St. Georges, durant le cours des travaux d'agrandissement de l'usine de ladite compagnie. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que cette demande soit accordée. ADOPTÉ.

Stationnement rue St. Georges, DENNISON Co.

Lecture est donnée d'une lettre de la Bell Telephone Co., en date du 11 juin 1954, déclarant à la Cité qu'elle est prête à déménager un poteau situé entre les rues Brock et Lindsay, à la condition toutefois que la Cité contribue à raison de 50% dans le coût des travaux. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que cette demande soit accordée, le tout suivant les termes de ladite lettre de la Bell Telephone Co. ADOPTÉ.

221
J. A. M.
M. M.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que demande soit faite à la Southern Canada Power Co., d'établir un prix de faveur pour le déménagement de leurs poteaux, lorsque besoin se fera sentir. ADOPTE.

L'échevin Emile Robichaud donne avis de motion d'un règlement décrétant la confection d'un plan d'une certaine partie de territoire de la Cité de Drummondville qui doit être homologué, afin d'élargir et continuer la rue Bérard, de la rue Lindsay au Boulevard St. Joseph, et aussi afin d'élargir et continuer la rue Marchand, de la rue Dorion au Chemin de la Rive Nord, de l'autre côté de la Rivière, chemin conduisant à la maison de Retraites Fermées.

L'échevin Emile Robichaud donne avis de motion d'un règlement afin de nommer rue MONTPLAISIR, la rue qui s'étend d'une façon parallèle à la Rivière, entre les limites de la municipalité de St. Cyrille.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet de congédier tout employé municipal qui aura atteint l'âge de 65 ans.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de studios de photographies, demandant à la Cité l'octroi de certains privilèges. Cette requête est référée à l'aviseur légal, pour étude et rapport.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, qu'un vote de félicitations soit adressé à Radio-Canada, à l'occasion du programme de télévision institué pour diminuer le nombre des accidents de la route. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que des instructions soient données au Département de la Police de bien vouloir hisser tous les jours le drapeau de la Province, au mât de l'Hôtel de Ville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que M. Gérard Verrier soit nommé greffier des évaluateurs. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que M. Conrad Gagnon soit délégué au Congrès de L'Union des Municipalités. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, qu'un vote de remerciements soit adressé à la compagnie Eagle Pencil, pour avoir fourni gratuitement le grillage nécessaire pour la protection des vitres au Stadium. ADOPTE.

L'échevin Wellie Cormier donne avis de motion d'un règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics, et d'un emprunt pour en payer le coût, ainsi que le coût de certains travaux urgents déjà exécutés au compte capital.

Avis
de
motion

J.B.M.
M MLe 21 juin 1954.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 21 juin 1954, à huit heures p.m., à l'Hôtel de Ville; assemblée convoquée dans le but d'adopter en première lecture un règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics et un emprunt pour en payer le coût, ainsi que le coût de certains travaux urgents déjà exécutés au compte capital.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Première lecture est donnée du règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics, et d'un emprunt pour en payer le coût, ainsi que le coût de certains travaux urgents déjà exécutés au compte capital.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

Maurice Massé
.....
Greffier

Le 28 juin 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité ce 28 juin 1954, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à sept heures et trente p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$2,000.00 à L'Association Athlétique de Drummondville, à titre d'octroi.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

Maurice Massé
.....
Greffier

J.B. Michaud
Maire

Le 28 juin 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 28 juin 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Émile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du rapport de la dernière assemblée régulière tenue le 14 juin 1954, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, de l'assemblée spéciale tenue le 21 juin 1954, et du comité tenu ce 28 juin 1954. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que ces rapports soient approuvés et signés.
ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le premier juillet 1954 soit proclamé fête civique.
ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Ferdinand Allard, propriétaire de la Taverne Aviation, réclamant à la Cité une somme de \$464.20 pour dommages qui auraient été causés par l'insuffisance des tuyaux d'égoûts sur la rue Calanese. La question est référée à l'aviseur légal, pour étude et rapport.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St. Joseph, en date du 17 juin 1954, avisant la Cité qu'elle a obtenu de la Southern Canada Power Co. Ltd, sous certaines conditions, l'autorisation d'ouvrir à la circulation l'ancienne emprise du Canadian Pacific Railway, et demandant à la Cité de Drummondville si elle serait disposée à collaborer pour ouvrir ce terrain à la circulation, depuis les limites de Ville St. Joseph jusqu'à la rue Calanese. Le Conseil charge le greffier d'écrire à Ville St. Joseph pour savoir quelles sont les conditions posées par la Southern Canada Power Co., auxquelles il est référé dans cette lettre; le tout afin d'être mieux renseignés pour prendre une décision dans le meilleur intérêt de la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre de la municipalité de St. Jean-Baptiste, en date du 16 juin 1954, au sujet du règlement d'annexion, et demandant à la Cité:-

1. Que soient biffés les sous-paragraphe (d), (e), et (g) dudit projet de règlement;
2. Que soit étudiée la question de l'annexion scolaire en même temps que celle de l'annexion municipale;
3. Que des précisions soient demandées au Conseil de la Cité de Drummondville quant à l'étendue du territoire qu'il projette d'annexer hors de ses limites actuelles.

J. A. M.
M. M.

Lecture est donnée d'un projet d'acte de promesse de vente de l'arena et de son équipement, de la Cité de Drummondville à M. Marshall Grenuick, préparé par le notaire Paul H. Moisan. Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que ce projet d'acte soit accepté, en tenant compte toutefois de la modification suivante, quant au mode de paiement, le versement mensuel de \$300.00 devant comprendre et le capital et l'intérêt; le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ledit contrat au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le fardier de la Cité soit loué à M. Marshall Grenuick, pour les besoins de l'arena, à la discrétion du Département de la Voirie, et au taux régulier déjà établi par la Cité. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, qu'un acompte de \$2,000.00 soit avancé à M. Marshall Grenuick, à même la balance au montant de \$8,000.00 qui est due à ce dernier sur le contrat de vente de l'équipement de l'arena, et que le Trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ladite somme de \$2,000.00. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les baux que la Cité de Drummondville a passés avec MM. Norbert Boisvert et Charles Doucet, pour l'établissement d'un terrain de stationnement sur la rue Brock. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que la demande de l'Ametex Corporation, pour l'installation d'une douche aux toilettes de la partie est de la bâtisse, soit accordée aux conditions suivantes:- 50% payable par la Cité et 50% par la Compagnie. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Jules Rioux, en date du 26 juin 1954, avisant la Cité qu'il refuse son offre de règlement. Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité de Drummondville, sans préjudice à ses droits et sans reconnaître aucune responsabilité, paie à M. Jules Rioux le montant qu'il réclame, soit \$90.89, en règlement final de tout compte à la suite de cet accident. ADOPTÉ.

Règl. 406

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 406, à l'effet de congédier tout employé de la Cité, parvenu à l'âge de 65 ans. Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre du Club de Baseball Les Reds de Drummondville, en date du 28 juin 1954, demandant un octroi. Le Conseil charge le greffier d'aviser le Club qu'il lui est impossible de consentir un octroi.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet de nommer la rue Montplaisir.

J. B. Michaud

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement à l'effet de charger 100% aux propriétaires riverains, pour tous les travaux d'égoûts, aqueduc, trottoirs et pavages, effectués dans une rue où il n'y a aucun travail municipal de fait, d'après une ligne de démarcation qui sera établie par la Cité.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le règlement des travaux publics dont la première lecture a été faite le 21 juin 1954, ne soit pas lu, mais reste en suspens, pour étude. **ADOPTÉ.**

Et la séance est levée.

J. B. Michaud M.D.
.....
Maire

Maurice Massie
.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 juin 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que l'échevin Robert Bernard soit délégué auprès du Gouvernement Provincial pour obtenir un octroi pour la construction d'une rue que la Cité projette d'ouvrir entre les rues Adhémar et DuPont, rue qui serait parallèle à la rue Hériot, et qui serait prise à même le terrain de la Southern Canada Power Co.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Joseph Auclair, Marcel Collard, Roger Forcier, Philippe Caron, et que le cas de Marc Bourque-Germain soit refusé, et que le cas de Richard Savoie soit laissé en suspens.

Le comité autorise le trésorier à faire remise de la somme de \$155.00 au Studio Drummond Inc., étant la balance qui lui revient sur le dépôt au montant de \$200.00 fait à la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Emile Cherland, de Ville St. Joseph, en date du 19 juin 1954, demandant l'exemption du paiement de la licence pour l'aménagement de parterres. Le comité recommande que cette demande soit refusée.

Le comité autorise le Trésorier à accepter, en règlement final, de la Holtite Rubber Co., une somme de \$1,048.49 pour le compte d'eau de février 1953 à juin 1954.

Le comité recommande l'engagement de M. Isidore Laplante, comme surveillant au Parc Ste. Thérèse, au salaire de \$25.00 par semaine, de 9.30 heures a.m. à 7.30 heures p.m., sept jours par semaine.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud M.D.
.....
Maire.

Maurice Massie
.....
Greffier.

*J. B. M.
Mun*

Le 12 juillet 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 12 juillet 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du rapport de la dernière assemblée régulière tenue le 28 juin 1954, et des deux rapports des comités tenus le même jour. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$35,136.05 au compte budget, et de \$845.62 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, demandant que le stationnement dans le bas de la rue Hériot soit de 60 minutes au lieu de 30, et que le Conseil considère la possibilité de changer le sens unique sur la rue Girouard. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le greffier soit chargé de répondre à cette Association qu'après une enquête et une étude sérieuse de cette situation, et de l'avis du chef de police, il est impossible pour le Conseil d'accéder à cette demande. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St. Joseph, en date du 8 juillet 1954, informant le Conseil des conditions posées par la Southern Canada Power Co. Ltd pour l'ouverture d'un chemin sur l'ancienne emprise du C.P.R. Cette question est laissée en suspens, afin d'obtenir de plus amples renseignements.

Lecture est donnée d'une lettre du Service Social de Nicolet, en date du 7 juillet 1954, demandant d'être exempté du paiement de la taxe d'eau. Le Conseil charge le greffier d'aviser le Service Social qu'il lui est impossible et illégal de se rendre à cette demande.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 407, à l'effet de nommer la rue Montplaisir. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Règl. 407

J.B. Michaud
M. Min

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, en date du 9 juillet 1954, demandant l'ouverture d'une rue parallèle à la rue Hériot, et allant de la rue DuPont à la rue St. Georges, sur le terrain de la Southern Canada Power Co. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que demande soit faite au Gouvernement Provincial pour l'obtention d'un octroi de 50%, afin de construire un chemin parallèle à la rue Hériot, et allant de la rue DuPont à la rue St. Georges; le tout afin de décongestionner la rue Hériot, et que demande soit faite à la Southern Canada Power Co., pour acheter le terrain nécessaire pour l'ouverture de ladite rue. ADOPTE.

Règl. 408
travaux pu-
blics; emprunt
\$240,000.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 408, à l'effet d'autoriser l'achat de certains terrains, l'arena & équipement pour la glace artificielle, l'exécution de certains travaux publics, et d'un emprunt pour en payer le coût, ainsi que le coût de certains travaux urgents déjà exécutés au compte capital; au total de \$240,000.00.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Voir résolution
26 juillet 1954
amendé à
\$ 250,000

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, qu'une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, soit tenue lundi le 19 juillet 1954, à huit heures p.m., à la salle publique de l'Hôtel de Ville de Drummondville, afin de soumettre auxdits électeurs le règlement des travaux publics numéro 408 qui vient d'être adopté; le tout suivant les dispositions de l'article 593 tel qu'amendé, de la Loi des Cités et Villes. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Antonio Lemaire, en date du 8 juillet 1954, informant le Conseil que le règlement des vidanges n'est pas observé, et demandant une augmentation du montant qui lui est payé suivant contrat, et aussi le renouvellement de son contrat pour cinq ou dix ans. Le Conseil charge le greffier de demander au chef de police qu'une enquête soit faite sur l'observance du règlement des vidanges, avec rapport au prochain Conseil.

Lecture est donnée d'une lettre de la Garde d'Honneur Indépendante de Drummondville, en date du 5 juillet 1954, demandant un octroi. Cette demande est à l'étude.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que M. Laurent Sawyer soit engagé comme gardien de plage, en remplacement de M. Isidore Laplante, aux mêmes conditions que ce dernier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que l'ingénieur soit autorisé à faire immédiatement les sorties d'aqueduc et d'égout sur les rues Gobeil et Adhémar. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire

Harold Martin
.....
Greffier.

J.B.M.
AMM

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 juillet 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés, SAVOIR:- René Saucier, Dame Veuve Adrien Dionne, Dame Veuve Omer Houle.

En suspens
résol. 26/7/54

Le comité recommande que le compte du chef de police, au montant de \$173.49, concernant les dépenses encourues lors de la Convention des Chefs de Police, à Rivière du Loup, soit accepté et payé.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à accorder une exemption de taxes sur les lots 1-1, 1-2 du quartier Nord, appartenant à Dame W.A. Moisan et al, et aussi à faire un remboursement pour les années 1953 et 1954, ces lots servant d'arrêt d'autobus, et ladite exemption ayant déjà été accordée en vertu d'une résolution du 22 novembre 1948.

Le comité recommande que des compteurs soient installés à la piscine de Ville St. Joseph et à St. Simon.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire

Maurice Gagnon
.....
Greffier

Le 26 juillet 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 26 juillet 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du rapport de la dernière assemblée régulière tenue le 12 juillet 1954, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que ces rapports soient approuvés et signés, sauf:- que le chiffre "\$240,000.00" concernant le règlement d'emprunt numéro 408 doit être remplacé par le chiffre "\$250,000.00", et il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon,

J.B.M.
M.W.

secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le compte du chef de police, au montant de \$173.49 soit laissé en suspens. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
✓ Roland Smith	✓ Armand Lahaie	156-227 Gr. \$ 850.
✓ Yvon Dugré	✓ Roland Melançon	156-142 Gr. \$7,025.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$7,291.39 au compte budget, et de \$185.80 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

✓ Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que l'assurance-groupe de la Cité soit transférée, à compter du premier août 1954, à la North American Life Assurance Company. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, en date du 23 juillet 1954, demandant que le projet original d'une rue parallèle à la rue Hériot, soit construite avec débouché sur la rue Robins ou Adhémar, au lieu d'un débouché sur la rue St. Georges. Cette question est laissée à l'étude.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Robert Bernard, que les services d'une firme d'ingénieurs soient retenus afin de procéder à un examen minutieux du pont de la Rivière St. François, avec rapport au Conseil de la Cité, et que suivant le rapport de cette firme, une charge maximum soit établie pour traverser ce pont. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Oeuvre des Terrains de Jeux, en date du 15 juillet 1954, demandant un octroi. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$300.00, à titre d'octroi. ADOPTE.

En réponse à la demande de Ville St. Joseph, contenue dans sa lettre du 17 juin 1954, au sujet de l'ouverture à la circulation de l'ancienne emprise du C.P.R., il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que demande soit adressée à la Canadian Celanese Limited pour ouvrir à la circulation, comme rue, cette partie de terrain qui lui appartient pour l'avoir achetée de la Southern Canada Power Co. Ltd, étant une partie du 142-A du Canton de Grantham. ADOPTE.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 320 et amendements, concernant la circulation.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement concernant la vitesse des véhicules-automobiles, dans les limites de la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St. Joseph, en date du 22 juillet 1954, donnant certaines explications au sujet de l'installation d'un compteur à la piscine de Ville St. Joseph. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le greffier soit chargé d'aviser Ville St. Joseph que la Cité de Drummondville ne peut accéder à cette demande, et qu'un compteur sera installé à la piscine de Ville St. Joseph. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le greffier soit chargé d'écrire aux Laboratoires Industriels & Commerciaux Limitée, pour savoir ce qu'il en coûterait à la Cité de Drummondville pour l'examen et l'analyse du béton au Garage Municipal. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la Corporation de la Cité de Drummondville loue aux Commissaires d'Ecoles de la Cité de Drummondville, pour le terme de vingt (20) années, à compter du premier janvier 1954, les lots 344, 345, 365 et 366 du cadastre officiel du quartier Est de la Ville de Drummondville, moins quant aux lots 345 et 365 cette partie desdits lots vendue par acte enregistré sous le numéro 56-848 V-74, aux charges et conditions stipulées dans le projet de bail préparé par le notaire Paul H. Moisan, et dont l'assemblée a pris connaissance, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel bail au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, qu'un permis de construction soit accordé à Canadian Petrofina Limited, pour l'érection d'un poste d'essence, au coin des rues Des Peupliers et Boulevard Bernard. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une réclamation de Laurent Joyal, 510 rue Marchand, Drummondville, concernant certains dommages subis par sa fille Hélène, qui serait tombée en bas du viaduc de la rue Cockburn. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que cette réclamation soit refusée. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Ringuet & Saint.Pierre, de la part de Reynaldo Letendre, 291 rue Brock, ce dernier se plaignant de certains dommages causés par les enfants qui jouent à l'école Garceau. Cette question est à l'étude.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la Rive Nord, demandant que la Compagnie Autobus Drummondville Ltée maintienne le service du transport des passagers, le dimanche matin, pour la messe de 8.30 heures a.m. L'échevin Robert Bernard déclare au Conseil qu'il a vu M. Donat Bourgeois, et que ce dernier est prêt à reprendre le service durant quelques semaines, à titre d'essai.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Ferland, demandant le pavage de cette rue. L'échevin Antonio Baril déclare que le Conseil verra à leur donner satisfaction.

J.B. Michaud
M.M.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité de Drummondville achète de M. Philippe Archambault, la propriété située au numéro 327 de la rue Brock, étant le numéro de cadastre Partie 138, pour le prix de \$9,800.00, pour l'élargissement de la rue Bérard; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 15 juillet 1954, demandant une nouvelle division des quartiers.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Greffier soit chargé d'aviser Ville St. Joseph, qu'un projet de règlement d'annexion amendé lui sera envoyé sous peu. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,800.00 au Corps Imperial des Frontiersmen, à titre d'octroi. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Garde d'Honneur Indépendante de Drummondville, en date du 5 juillet 1954, demandant un octroi. Le Conseil charge le Greffier d'aviser la Garde d'Honneur qu'il ne peut consentir d'octroi dans ce cas.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Greffier soit chargé d'inviter le Conseil de la municipalité de St.Simon à rencontrer le Conseil de la Cité de Drummondville, le 10 août 1954, à huit heures p.m., à l'Hôtel de Ville de la Cité de Drummondville, pour discuter la question du remboursement de la créance due à la Cité de Drummondville par la municipalité de St.Simon. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le salaire de mesdemoiselles Généreux et Dumaine soit augmenté de dix (10) sous de l'heure. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire

M. Marcel Marois
.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 juillet 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr.J.B. Michaud.

Le comité recommande que le cas de Léo Bourbeau soit accepté, le loyer devant être de \$20.00 par mois, et que les cas de Jeffrey Knowles, Antonio Brousseau, et Dame J.A. Saucier soient refusés.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire

M. Marcel Marois
.....
Greffier

J.B. Michaud
M.M.

Le 9 août 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 9 août 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du rapport de la dernière assemblée régulière tenue le 26 juillet 1954, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$73,735.53 au compte budget, et de \$367.10 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Willie Cormier, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de Autobus Drummondville Ltée, en date du 29 juillet 1954, donnant le rapport de ses opérations pour le mois de juin 1954, lequel se lit comme suit:-

Revenu		4,015.35
Passagers	39,593	
Milles parcourus	18,326	
Coût total d'opérations		5,104.98
Nombre de véhicules	9	
Gallons consommés	3,291	

Lecture est donnée d'une lettre de la municipalité de St.Simon, en date du 29 juillet 1954, demandant au Conseil qu'un taux fixe soit déterminé pour la quantité d'eau dépensée par la piscine de St.Simon, au lieu de l'installation d'un nouveau compteur. Le Conseil charge le Greffier d'aviser la municipalité de St.Simon que cette demande est refusée et qu'un compteur devra être installé à la piscine, suivant le contrat.

Lecture est donnée d'une lettre de la municipalité de St.Simon, en date du 5 août 1954, avisant la Cité que son Conseil sera prêt à rencontrer celui de la Cité de Drummondville le 24 août 1954, pour discuter cette question de paiement de la créance due à la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une lettre de Drummond Television Service, en date du 2 août 1954, demandant le déplacement d'une ligne (guy) sur la rue Cockburn. Le Conseil charge le Gérant municipal du règlement de cette question.

J.B.M.
mm

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les services des Laboratoires Industriels et Commerciaux Ltée soient retenus pour l'examen du béton, son essai en compression, et l'analyse quantitative du béton, au Garage Municipal; le tout suivant les termes de la lettre des Laboratoires, en date du 31 juillet 1954. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires du bas de la Ville, s'opposant au projet de construction d'une rue parallèle à la rue Hériot.

Lecture est donnée d'une lettre du Bell Telephone Company, en date du 27 juillet 1954, demandant l'autorisation d'installer 5 poteaux sur la rue Surprenant; cette question est laissée en suspens.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la rédaction de la lettre qui doit être envoyée aux électeurs, concernant le règlement d'emprunt de \$250,000.00, devra inclure aussi l'entretien dans les travaux de pavage, d'aqueduc, d'égoût et de trottoirs, quant à cette question du 50%. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de La Chambre de Commerce des Jeunes de Drummondville, en date du 6 août 1954, demandant la collaboration de la Cité pour rehausser la valeur du placard affiché aux coins des boulevards St. Joseph et Bernard. Cette question est laissée à l'étude.

Première lecture est donnée du règlement pour délimiter la vitesse des véhicules moteurs dans les limites de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Greffier soit chargé de transmettre à M. Maurice Vincent, chef de police, les sincères sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de son beau-frère M. Ernest Poirier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Greffier soit chargé de transmettre à l'échevin Antonio Baril les sincères sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de son beau-père M. Pierre Valois. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 29 juillet 1954, dans laquelle les directeurs de la Ligue se déclarent favorables au règlement d'emprunt, pourvu que la rue projetée parallèle à la rue Hériot, soit enlevée dudit règlement no. 408.

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues concernant les assurances de la flotte des véhicules de la Cité, lesquelles se lisent comme suit:-

DAVID OUELLET	2,964.75
J. EMILE LEMAIRE	2,757.80
J.L. PAILLE & Cie Ltée	(même prime que l'an dernier, avec réduction de 33%, sur la responsabilité publique et les dommages matériels, et augmentation à 50% quant à l'incendie et vol, soit au total de 4% de plus que l'an dernier sur ce dernier item.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que ces soumissions soient étudiées de nouveau; l'échevin Conrad Gagnon se déclare dissident.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que l'ingénieur soit autorisé à faire la construction d'un trou d'homme (man-hole) sur la rue Brock, entre les rues Bérard et DesForges. ADOPTE.

Le Greffier fait rapport qu'il a reçu une demande des Commissaires d'Ecoles de la Cité de Drummondville pour la construction d'un trottoir en avant de l'école St.Frédéric, de la rue St.Edouard à l'Ecole d'Arts & Métiers. Cette question est laissée en suspens, pour étude.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Southern Canada Power Co. soit autorisée à déplacer des poteaux sur la rue Gobeil, à partir de la rue Bruno vers la rue St.Pierre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que des parcomètres soient installés sur les rues Hériot et Lindsay, aux endroits déterminés par le chef de police et l'échevin Lamothe. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, qu'un meilleur éclairage soit installé dans les parcs de stationnement de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$2,000.00, à M. Marshall Grenuick, en acompte sur ce que la Cité lui doit. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No.de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
4335, 4364, 4371, 4386, 4387, 4393, 4396 à 4414 incl.	BERARD, Succ. Dame Arth.	BERARD, Simone, Rollande, Jean-Emile et Henri-Paul.	
1074	PELLETIER, Wilfrid	DUGRE, Dr. J.L.Rodrigue	50-397, Est.
4276	do	do	263-22, Sud
1112	ROCHON, Arthur	BOURGEOIS, Donat	55-65, Est
	LEVASSEUR, Paul	Comité National de la Société St.Jean-Baptiste de D'Ville	159-(93,94) Gr.
5714	LEFEBVRE, Albert	MAINVILLE, Dame Thérèse-Chicoine	160a-196 Gr.
5505	ARCHAMBAULT, H.D.	SAVOIE, Hervé	P.160a-10, Gr.

J.B.M.
M.M.
 No. de rôle

Ancien propriétaireNouveau propriétaireNo. de cadastre

4620	MANDEVILLE, Robert	MANDEVILLE, Dame Luce B.	156-104, Gr.
245	BLAIS, Dame Wellie	HAMEL, Florence	P.132, 133, 114, Nord
5251	CHAMPAGNE, Art.	DUGUAY, Roland	159-25, Gr.
4566	DUGUAY, Roland	CHAMPAGNE, Art.	156-37, Gr.
2278	CROTEAU, Alcide	BERGERON, Armand	P.64, Est
5320	BERGERON, Armand	CROTEAU, Alcide	159-101, Gr.
5321	do	do	159-102, Gr.
6028	BOISVERT, Siméon	BOISVERT, Norbert	P.162b-97, Gr.
2083	MELANCON, Nap.	CORRIVEAU, Auguste	2-38, Est
180	CORRIVEAU, Auguste	MELANCON, Napoléon	P.9, Est
2023	JOYAL, Dame Olivier	GOUDREAU, Dame Alice	1-21, Est
4733	GUAY, Ernest	COURCHESNE, Gilles	156-229, Gr.
4158	GREGOIRE, Gonzague	Crèmerie D'Ville	70, P.71, 95, 96, 97, Sud
4159	do	do	P.71, Sud
4192	do	do	98, Sud
4665	SURPRENANT, P.H.	FERLAND, René	156-150, Gr.
1005	GENDRON, Gustave	GENDRON, Dame Gustave	50-243, Est
1199	PELLETIER, Wellie	PELLETIER, Edelbert	133, Est
2499	CHAGNON, Dame Rodolphe	CHAGON, Dame Almira D.	P-(482,483,484), Est
4044	LAFRENIERE, Dame Lucie C.	APPLETON, Robert A.	147-2, 28-20-2, Sud
5950	SENECAL, Oscar	ROYER, Roland	162b-(32,35), Gr.
1191	LEMAY, Denis	JOHNSON, Léo-Paul	P.123, Est
2450	MAROIS, Alice	DELAGE, Gérard	290, Est
129	DELAGE, Gérard	MAROIS, Alice	P.1, Nord
6044	NADEAU, Roland	GENDRON, Succession Camille	162b-117, Gr.
6133	do	do	162b-226, Gr.
6096	BERGERON, Edmond	do	162b-182, Gr.
2307	SAWYER, Laurent	BENOIT, Benoit	P.7-14, Est
	JUTRAS, Lionel	BOISVERT, Paul	159-53, 160a-169, Gr.

Et la séance est levée. ADOPTE.

..... Maire.

..... Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 août 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de Georges Salvas soit accepté; et que les cas suivants soient refusés:- Joseph, enfant de Georges Dauphinais; Suzanne Lambert; Alma Plourde.

Le comité recommande que la police d'assurance sur la flotte soit accordée à M. Omer Rioux; les échevins Antonio Baril, Bernardin Leclaire et Conrad Gagnon étant dissidents.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud
.....
Maire

Maurice Monner
.....
Greffier

Annulée,
résol.
23/8/54

Le 23 août 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 23 août 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Émile Robichaud, Robert Bernard, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bechand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 août 1954, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces rapports soient approuvés et signés, sauf la résolution adoptée en comité accordant la police d'assurance sur la flotte à M. Omer Rioux, laquelle résolution est annulée. ADOPTE à l'unanimité.

Lecture est donnée du rapport de la votation tenue les 13 et 14 août 1954, concernant le règlement numéro 408, lequel est déposé aux archives.

Lecture est aussi donnée du rapport de la votation tenue les 13 et 14 août 1954, concernant le referendum:- travaux publics, 50% par la Cité et 50% par les propriétaires riverains. Ce rapport est déposé aux archives.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le compte des dépenses pour la votation sur le règlement numéro 408, et le referendum, soit approuvé et payé, tel que soumis par Me. Marcel Marier, officier-rapporteur. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 409, pour délimiter la vitesse des véhicules moteurs dans les limites de la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une lettre de la Southern Canada Power Co., en date du 20 août 1954, informant le Conseil que la Compagnie est disposée à payer 50% des frais de déplacement de quatre poteaux sur la rue Gobeil, à la condition que la Cité paie la balance des frais, soit 50%. Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que cette proposition soit acceptée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil de la Cité de Drummondville consente à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de la Cité de Drummondville, aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros (1 of 1 de Routine Order) No. 132 en date du 27 juillet 1954; le tout suivant les termes de la lettre de ladite Compagnie en date du 27 juillet 1954. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central des Syndicats Catholiques & Nationaux de Drummondville, en date du 11 août 1954, demandant au Conseil de la Cité de Drummondville une rencontre lors de la prochaine séance, pour la discussion des points suivants:-

- (1) Concernant une pension à payer aux employés qui ont quitté le service de la Cité d'après le nouveau règlement;
- (2) Discussion au sujet des gardiens du garage municipal et de leur salaire qui doit être payé et qui aurait dû être payé;
- (3) Concernant les employés engagés par la Cité qui remplacent les anciens employés qui ont été suspendus pour manque de travail.

Cette demande est laissée à l'étude.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le projet de construction d'une rue parallèle à la rue Hériot ne soit pas exécuté immédiatement, et qu'une requête soit adressée au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir la modification du règlement numéro 408.

En amendement, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que ce projet de construction d'une rue parallèle à la rue Hériot ne soit pas biffé du règlement numéro 408, et tout en continuant de rester dans ledit règlement, que des estimés soient faits et soumis au Conseil afin d'établir le coût de construction de cette rue.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Robert Bernard, Emile Robichaud, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire et Anselme Bachand.

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Antonio Baril, Willie Cormier et Conrad Gagnon.

La proposition principale se trouve donc renversée, et le projet de construction de telle rue demeurera dans le règlement numéro 408. ADOPTE.

Handwritten initials:
 S.A.
 M.V.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 19 août 1954, demandant au Conseil de la Cité de prendre les mesures nécessaires pour se faire rembourser par l'Association Athlétique la somme de \$2,000.00 que la Cité a avancée à la Ligue, pour garantir son dépôt. Son Honneur le Maire assure les membres de la Ligue que la Cité verra à prendre les mesures nécessaires.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 19 août 1954, concernant la police d'assurance-groupe de la Cité, laquelle lettre est déposée aux archives.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 19 août 1954, demandant au Conseil de la Cité de biffer du règlement numéro 408 le projet de rue parallèle à la rue Hériot, et aussi demandant au Conseil d'adopter un règlement pour l'installation de parcomètres dans les rues de la Cité.

Lecture est donnée d'une requête de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, en date du 20 août 1954, demandant la construction d'une rue parallèle à la rue Hériot.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement pour l'annexion de Ville St. Joseph.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le greffier soit chargé de transmettre à Me. René Marceau et à son épouse, les sincères sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de M. Pierre C. Lavoie, de Rimouski. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$200.00 à la Ligue de Sécurité, à titre d'octroi, sur production d'un compte détaillé des dépenses. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le greffier soit chargé d'aviser monsieur Maurice Cardin, 327 Brock, d'avoir à quitter les lieux qu'il occupe actuellement pour le premier octobre 1954, la Cité ayant acheté la maison qu'il occupe actuellement, pour fins d'élargissement de la rue. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Gérant soit autorisé à demander des soumissions pour:-

- (a) l'achat de l'ameublement de son bureau;
- (b) la vente des maisons que la Cité a achetées de MM. Arthur Houle et Arsène Leduc. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que l'ingénieur soit autorisé à faire les travaux de ré-ouverture de la rue qui existait autrefois le long de la rivière, soit l'ancienne route, à partir du pont du C.N.R. jusqu'aux propriétés de M. Lackie. ADOPTE.

*J.B.M.
M.M.*

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le salaire de M. Robert Lemieux soit augmenté de \$0.10 de l'heure. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que l'ingénieur soit autorisé à faire les travaux suivants:-

- (1) 56 pieds d'aqueduc et d'égoûts sur la rue St. Georges, près de la rue Ringuet, tuyau de 12 pouces; *J.B.M. tu in*
- (2) ~~120~~ ¹⁵¹ ~~tu in~~ ^{tu in} pieds d'égoûts sur le Boulevard Bernard, près des terrains de M. Albert Madore; *et d'aqueduc, 8" tu in*
- (3) 187 pieds d'égoûts, et 476 pieds d'aqueduc, sur la rue St. Henri, près de la rue St. Gérard. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le greffier soit chargé de demander l'autorisation à la Municipalité de Drummondville-Ouest de raccorder l'égoût de la rue Des Peupliers à l'égoût du poste d'essence qui doit être construit par la Petrofina Limited; la compagnie s'engageant à remplacer l'asphalte et à remettre la rue dans le même état qu'elle était auparavant. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.B.M. Michaud, M.D.
.....
Maire

... J. B. M. Michaud
.....
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 août 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière, sauf l'échevin Aimé Lamothe, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de M. Henri Lapointe soit accepté.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à M. Germain Brind'amour, la Cité ne s'engageant pas à lui fournir l'eau et l'égoût.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à M. Albert Madore, pour l'érection d'un poste d'essence sur le Boulevard Bernard.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à Dame Rosaire Letourneau la moitié de la licence de taxi que son mari avait payée.

J.B.M.
mm

Le comité recommande que la demande de Garage Daneau & David Ltée, contenue dans sa lettre du 18 août 1954, pour le remboursement de 50% de la licence payée pour ventes d'automobiles, soit refusée.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud, M.D.
Maire

..... *Marcel Houss*
Greffier.

Le 13 septembre 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 13 septembre 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 août 1954, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$53,371.60 au compte budget, et de \$2,774.52 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTÉ. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Loi des Jurés soit amendée, pour qu'à l'avenir les dépenses pour la confection de telle liste soient payées par la Province, vu que la question relève de l'administration de la justice, et que copie de cette résolution soit envoyée aux autres municipalités:- Ville St. Joseph, St. Simon de Drummond, Drummondville-Ouest et St. Jean-Baptiste. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le Code Municipal soit amendé afin de permettre à la Cité de Drummondville de siéger sur le Conseil de Comté, et que copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère des Affaires Municipales. ADOPTÉ.

J.-B.M.
m

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Trésorier soit autorisé à payer le compte du Conseil de Comté de Drummond, au montant de \$1,188.17. ADOPTÉ.

Lecture est donnée de la lettre du Dr. J.B. Michaud, en date du 10 septembre 1954, adressée à l'Honorable M. Laurin, Ministre des Travaux Publics, avisant le Ministre de l'état dangereux du pont qui relie Drummondville à St.Cyrille, sur la rive sud, et que la Cité de Drummondville prendra les mesures qui s'imposent, soit: de fermer ledit pont à la circulation lourde jusqu'à ce que les réparations soient terminées.

Lecture est aussi donnée du rapport de la Dominion Bridge Company Limited, en date du premier septembre 1954, concernant une inspection faite par cette Compagnie au pont de Drummondville; lequel rapport est déposé aux archives.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St.Joseph, en date du 7 septembre 1954, demandant à la Cité l'autorisation de raccorder au système d'égoûts de la Cité, une propriété sise sur la rue Villeneuve, près des limites de la Cité (lot 153-159). Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que cette demande soit accordée, à condition toutefois de remplacer l'asphalte et de remettre la rue dans le même état qu'elle était auparavant. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$20.00 à L'Association Cycliste des Cantons de l'Est, à l'occasion du tour du St.Laurent. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une résolution de Drummondville-Ouest, en date du 7 septembre 1954, demandant l'autorisation de poser un tuyau d'égoût sur la rue Marler, de la Rivière St.François à la rue Rogers Lane. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que cette demande soit accordée, à condition toutefois de remplacer l'asphalte et de remettre la rue dans le même état qu'elle était auparavant. ADOPTÉ.

Lecture est donnée de la résolution des Commissaires d'Ecoles de la Cité de Drummondville, en date du 30 août 1954, et il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, qu'un trottoir soit construit sur la rue Des Ecoles, en avant de l'école St.Frédéric, de la rue St.Jean jusqu'au C.P.R. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que deux lumières soient posées sur la rue Bérard, une sur la rue Pepin, une sur la rue Frontenac, et que l'ingénieur soit autorisé à faire faire les travaux de pavage de la rue Frontenac, et la construction d'un bout de trottoir sur ladite rue. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville obtienne de monsieur Rolland Hains une quittance pour la somme de \$1,000.00 que la Cité a payée à ce dernier, ce montant étant le solde dû par la Cité en vertu d'un contrat passé le 29 novembre 1952, devant le notaire Paul H. Moisan, et en outre, que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte de radiation de l'enregistrement de l'hypothèque au montant de \$3,000.00 en faveur de la Cité, hypothèque que la Cité avait prise sur la propriété de monsieur Hains, pour garantir les obligations énumérées audit contrat. ADOPTÉ.

J.P.M.
[Signature]

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Onil Sylvestre, propriétaire sur la rue Scott, se plaignant du mauvais état de la rue. Cette demande est référée au Département de la Voirie, pour étude et rapport.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Adélarde Boudreau, en date du 25 août 1954, demandant l'installation de lumières sur le Chemin Hemmings. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que des lumières soient installées après enquête par le Département de la Voirie, et sur recommandation dudit Département. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Trésorier soit autorisé à faire remise de la somme de \$22.50 à Monsieur Hubert Leclerc, cette somme représentant la licence pour réparations de bicyclettes. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$10.00 à monsieur Contran Lemieux, en règlement des dommages causés par l'eau dans sa cave, au numéro 331 rue Hériot. ADOPTÉ.

Le Conseil prend connaissance d'un projet de bail entre Kathleen & Dorothy Millar, Rodrigue St. Onge, et Dame W.A. Moisan, et La Cité de Drummondville, pour la location des terrains 1-1 et 1-2 du quartier Nord, pour le prix de \$20.00 par année. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le maire et le greffier soient autorisés à signer ce bail. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Dennison, en date du 8 septembre 1954, suggérant au Conseil de limiter les heures de stationnement sur le côté nord de la rue St. Georges, de sept heures a.m. à cinq heures p.m. Le Conseil charge le greffier d'écrire à la Compagnie que cette suggestion sera étudiée et qu'elle fera partie du prochain règlement de circulation.

Lecture est donnée d'une lettre des Chevaliers de Colomb, en date du 7 septembre 1954, offrant de vendre à la Cité un certain terrain pouvant servir de parc public, pour le prix de \$7,000.00, terrain situé entre les rues St. Georges, Chassé et Du Drapeau. Cette question est laissée à l'étude.

Règl. 409

vitesse
 30 milles

Troisième lecture est donnée du règlement numéro 409, concernant la limite de vitesse des véhicules-moteurs dans les limites de la Cité. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le règlement numéro 408, concernant un emprunt d'une somme de \$250,000.00, soit modifié comme suit :-

- " Le paragraphe 1 dudit règlement est modifié, en ajoutant après
- " les mots "La Cité de Drummondville est par le présent règlement
- " autorisée", les mots suivants:- "à faire les achats de terrains
- " et";

le tout suivant la demande du Ministère des Affaires Municipales, contenue dans sa lettre du 26 août 1954. ADOPTÉ.

J.B.M.
mm

Lecture est donnée d'une lettre des Laboratoires Industriels & Commerciaux, en date du 30 août 1954, concernant l'examen du béton au Garage Municipal. Ce rapport indique que le béton est de bonne qualité, mais que la dalle du béton n'a pas été construite pour subir un usage tel que l'installation de machines très lourdes par la Cie Ametex.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur René Bolduc, en date du 9 septembre 1954, demandant les entrées d'eau et d'égout pour la construction de la Cie Canadian Oil sur le Boulevard St. Joseph, près du chemin de fer du C.N.R. Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la vente d'une maison appartenant à la Cité, et située à 327-329 rue Brock, ainsi que pour une autre propriété située à 31 Boulevard St. Joseph, lesquelles soumissions se lisent comme suit :-

FRANK SAMCO	\$ 1,035.00	pour la maison	rue Brock
	150.00	" " "	Blvd. St. Joseph
FERDINAND VIENS	630.00	" " "	rue Brock
	70.00	" " "	Blvd. St. Joseph
ARTHUR DEMERS	675.00	" " "	rue Brock
EDOUARD ROGER	660.00	" " "	rue Brock

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la soumission de M. Frank Samco soit acceptée, la Cité entendant n'engager sa responsabilité dans aucun accident qui pourrait survenir lors de la démolition de ces immeubles. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la fourniture de l'ameublement du bureau du gérant municipal, lesquelles se lisent comme suit :-

CASSIDYS'	785.20
La LIBRAIRIE PHIL. DION	666.50
LETOURNEAU TYPEWRITER	809.00

Ces soumissions sont remises au gérant, pour étude et rapport.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que MM. Corriveau & Ostiguy, comptables, soient engagés comme vérificateurs des livres de la Cité, pour l'année 1954, aux mêmes conditions que l'an dernier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité achète deux drapeaux pour être placés:- l'un à l'intérieur et l'autre à l'extérieur de l'Hôtel de Ville. ADOPTE.

Soumissions
ameublement
bureau du
gérant.

Vérification
des
livres

Drapeaux

J.B.M.
mm

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le terme d'office pour le maire et les échevins de la Cité de Drummondville soit porté de deux ans à trois ans. ADOPTE.

L'échevin Anselme Bachand donne avis de motion d'un règlement pour l'annexion d'une certaine partie de la municipalité de St.Simon.

Première lecture est donnée du règlement concernant l'annexion de Ville St.Joseph.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires avec la Southern Canada Power Co.Ltd, concernant l'échange de terrains entre la Cité de Drummondville et la Compagnie. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une Convention intervenue le 9 septembre 1954, entre Ernest Tremblay, 503 rue Hériot, Drummondville, et la Cité de Drummondville, en vertu de laquelle monsieur Tremblay s'engage à céder à la Cité une certaine lisière de son terrain, pour le prix de \$4,000.00, pour l'élargissement de la rue St.Jean. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec monsieur Tremblay un acte de vente à cet effet. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que l'ingénieur soit autorisé à poser une lisière d'asphalte de chaque côté sur la rue Dorion, de la rue Marchand à la rue Lowring, au coût approximatif de \$279.60, et aussi une lisière de 4 pieds sur la rue St.François, entre les rues Lindsay et Brock, avoisinant la Cie Holtite Rubber, et aussi un trottoir d'environ 1,000 pieds sur la rue Surprenant, allant de la rue Gobeil au Boulevard St.Joseph. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire

.....
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 septembre 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B.Michaud.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à monsieur Philippe Archambault une somme de \$45.20 que ce dernier a payée au notaire Moisan, pour frais lors de l'achat de la propriété de monsieur Arsène Leduc.

Le comité recommande que la police d'assurance sur la flotte d'automobiles de la Cité soit accordée à J.L.Paillé & Cie Ltée.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Urgel Bahl, Eric Brousseau, et que les cas suivants soient refusés:- Dame Henri Collard, Delle Florida Doucet, Francine, enfant de Adélaré Lizotte; le cas de Dame Albert Bolduc est laissé en suspens.

Et la séance est levée.

J. B. Richard / M.D.
.....
Maire

..... Marcel Mavis.....
Greffier

Le 27 septembre 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 27 septembre 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Willie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

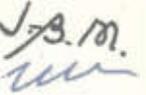
Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 septembre 1954, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$3,813.60 au compte budget, et de \$8,541.14 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Lecture est donnée d'une requête de l'Association Athlétique Drummondville Inc., en date du 27 septembre 1954, demandant à la Cité d'assumer les déficits occasionnés par les séries éliminatoires et de permettre à ce Club de terminer la finale avec Québec. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que cette requête soit refusée. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de la demande de monsieur J.A. Carignan, pour l'établissement d'un poste de gazoline, au coin des rues Lindsey et Lowring, suivant le plan annexé à ladite demande. Cette demande est laissée à l'étude.

J.B.M.


Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que des modifications soient apportées à la charte de la Cité de Drummondville, afin de modifier le Code Municipal, quant à la Cité, le tout pour permettre à cette dernière de siéger sur le Conseil de Comté. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Roland Nadeau, en date du 8 septembre 1954, offrant de vendre à la Cité un certain terrain avoisinant la rue Landreville, pour le prix de \$2,000.00 pour 45 pieds, ou \$3,000.00 pour 66 pieds. Cette question est laissée à l'étude.

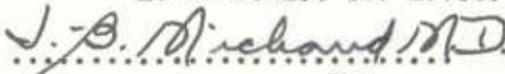
Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que demande soit faite par la Cité aux compagnies Bell Telephone & Southern Canada Power, pour obtenir l'autorisation de poser les fils du système d'alarme sur les poteaux indiqués sur un plan annexé aux présentes. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Wesley Mason Mills Ltd, en date du 17 septembre 1954, avisant la Cité de Drummondville qu'elle serait disposée à vendre sa propriété à Drummondville, comprenant terrains, bâtisse & machineries, et il est alors proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le gérant de la Cité soit autorisé à signer avec la Cie Wesley Mason Mills Ltd, au nom de la Cité de Drummondville, une option pour l'achat de la bâtisse, terrains, machineries, au prix de \$125,000.00, avec un dépôt de \$1,000.00 comme garantie de l'option, et que le Trésorier soit autorisé à verser à ladite compagnie une somme de \$1,000.00, à titre de dépôt accompagnant l'option. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de taxis, demandant la modification du règlement concernant le nombre des taxis, afin que ce nombre soit diminué à 45. Cette requête est laissée en suspens.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le compte au montant de \$20.00 chargé à Dame Julien Courchesne soit annulé, et que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité cette charge de \$20.00 qui avait été chargée à madame Courchesne, à la suite des dommages qui avaient été causés par la chute d'un arbre, en avant de sa propriété. ADOPTE.

Et la séance est levée.


 Maire


 Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 septembre 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Magloire Rochefort, Delle Pauline Poitras, et que les cas de Dame Lucien Boilard et Yvon Touchette soient refusés.

J.B.M.
mm

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Napoléon Grenier la somme de \$28.00, en règlement final du loyer pour madame Albert Duval.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud D.D.
.....
Maire

J. Marcel Hain
.....
Greffier.

Le 12 octobre 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 12 octobre 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur Le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 septembre 1954, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Drummond Coal & Lumber Co. Ltd, en date du 28 septembre 1954, avisant la Cité de Drummondville que la compagnie entend bénéficier du droit qui lui est accordé en vertu du contrat passé le 24 juillet 1950, et qu'elle entend annuler la servitude octroyée par ledit contrat.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le gérant soit autorisé à discuter de nouveau de cette question avec monsieur J. Hormisdas Hains, et fasse rapport au Conseil. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de "Corps of Imperial Frontiersmen", en date du 12 octobre 1954, avisant le Conseil de la Cité de Drummondville que le nom est changé et sera désormais appelé "GENDARMERIE DE DRUMMONDVILLE", et il est alors proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que, à la demande de la Gendarmerie de Drummondville, aucun autre groupement ou autre force constabulaire soit autorisé à se désigner sous le nom de "Corps of Imperial of Frontiersmen" dans les limites de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissaires, une somme de \$200,000.00, étant une partie du montant de l'emprunt de \$250,000.00 autorisé en vertu du règlement numéro 408 de la Cité de Drummondville; que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$200,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en vertu dudit règlement numéro 408.

La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau jusqu'à la vente desdites obligations, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$200,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

L'échevin Aimé Lamothe donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'autoriser la Cité de Drummondville à acheter la propriété de Wesley Mason Mills Ltd, à Drummondville, comprenant terrains, bâtisse, ameublement et fixtures, l'outillage complet; le tout pour le prix de \$125,000.00.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$4,033.55 au compte budget, et de \$3,055.36 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclair, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Lecture est donnée d'une lettre du Canadian Pacific Railway Company, en date du 29 septembre 1954, avisant la Cité qu'elle ne peut se servir de la gare du C.N.R. à Drummondville, d'une façon conjointe avec le C.N.R.

Lecture est donnée d'une lettre de la Corporation du Village de Drummondville-Ouest, en date 15 septembre 1954, demandant la reprise des procédures d'annexion entre la Cité de Drummondville et le Village de Drummondville-Ouest. Cette question est laissée en suspens.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Bell Telephone, en date du 30 septembre 1954, concernant le déménagement de poteaux de téléphone sur les rues Gobeil, Turcotte, Chassé, St. Georges et Cockburn, la Compagnie avisant la Cité que le coût estimatif des travaux est de \$1,200.00, réparti comme suit:- \$200.00 matériel, \$1,000.00 main-d'oeuvre et camionnage. La Compagnie est consentante à absorber une partie de ce coût en demandant à la Cité de contribuer à 50% des frais de main-d'oeuvre et camionnage, soit \$500.00 plus ou moins.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la proposition de la compagnie Bell Telephone soit acceptée, la Cité contribuant à raison de 50%; le tout suivant les termes et conditions de ladite lettre du 30 septembre 1954. ADOPTE.

J.B.M.
mm

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Gérant soit autorisé à rencontrer la Cie Southern Canada, pour lui demander le déplacement de certains poteaux, sur la rue Gobeil, le plus tôt possible. ADOPTE.

L'échevin Conrad Gagnon donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction, à l'effet que toute personne, individu, société ou corporation construisant un édifice commercial ou industriel devra prévoir, à ses frais, à l'établissement d'un terrain de stationnement.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion qu'à la prochaine séance il présentera un règlement à l'effet de demander à la Commission des Liqueurs de Québec de refuser l'octroi de certains permis.

L'échevin Aimé Lamothe donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation, à l'effet de prohiber le stationnement sur le côté ouest de la rue Girard.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, qu'un permis soit accordé à M. J.A. Carignan, pour l'érection d'une station de gazoline, sur sa propriété située au coin des rues Lowring & Lindsay, l'entrée pour cette station étant limitée à 20 pieds de largeur sur la rue Lindsay, et à 20 pieds sur la rue Lowring. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud *MD*
.....
Maire

Maurice Vincent
.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 octobre 1954, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le compte dû au chef Maurice Vincent, pour enquête sur la moralité, au montant de \$20.00.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de Robert Hamel soit accepté; que le cas de Denise Robillard soit laissé en suspens.

Le comité recommande que cette question de l'établissement d'un parc pour le stationnement sur le terrain du C.P.R. soit remis à l'étude.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville cède gratuitement au Ministère des Travaux Publics le terrain situé près de l'église St. Frédéric, étant situé entre les rues Brock et Lindsay, et servant actuellement de parc de stationnement, pour l'édification d'un Bureau de Poste et d'un édifice fédéral central; les échevins Baril, Bernard et Bachand étant dissidents sur cette question.

Voir amendement
25 a tdu
1954
mm

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander à Me. Gaston Ringuet et à Me. Roger Séguin, leur opinion sur :-

- a) Les délais pour appeler de la décision de la Régie dans cette affaire de St.Simon sont-ils expirés, et cette cause peut-elle être portée en appel par St.Simon ?
- b) La Cité peut-elle faire une transaction avec la municipalité de St.Simon ?

Le comité recommande que le contrat pour l'achat des pardessus pour les constables soit accordé à M. Noël Barbe, pour le prix de \$39.75, suivant sa lettre du 17 septembre 1954, et que le contrat pour la fourniture des claques pour constables soit accordé à J.H. Tetreault Enrg.

Et la séance est levée.

J.B. Richard M.D.
.....
Maire

.....
Greffier

Le 18 octobre 1954.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 18 octobre 1954; assemblée convoquée dans le but :-

- a) d'adopter en première lecture le règlement concernant l'achat des propriétés de Wesley Mason Mills Limited, au prix de \$125,000.00;
- b) autoriser la présentation d'un Bill à la Législature;

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Anselme Bachand, Robert Bernard, Willie Cormier, Conrad Gagnon, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Emile Robichaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil

• Première lecture est donnée du règlement concernant l'achat des propriétés de Wesley Mason Mills Limited, et autorisant un emprunt de \$130,000.00.)

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la résolution du 27 septembre 1954 soit amendée dans le sens suivant, à savoir:- permettre à la Corporation de la Cité de Drummondville de siéger sur le Conseil de Comté par l'entremise de son Maire, ou de son représentant; d'y avoir droit au Chapitre et droit de vote, mais que la décision sur la présentation du Bill soit suspendue jusqu'à la séance du 25 octobre 1954.

Et la séance est levée.

J.B. Richard M.D.
.....
Maire

.....
Greffier

J. S. M.
M. M.

Le 25 octobre 1954

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 25 octobre 1954, cette assemblée étant une assemblée régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 octobre 1954, du rapport du comité tenu le même jour, ainsi que de l'assemblée spéciale tenue le 18 octobre 1954. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ces rapports soient approuvés, sauf la résolution passée en comité le 12 octobre 1954, ayant trait à l'édification d'un Bureau de Poste et cession du parc de stationnement près de l'église St. Frédéric, au Ministère des Travaux Publics.

En amendement, il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la résolution du 12 octobre 1954 ne soit pas modifiée et que ladite résolution reste telle qu'inscrite dans les minutes du comité du 12 octobre 1954, en ajoutant toutefois après les mots "édifice fédéral central" les mots suivants:- "et que le Gouvernement Fédéral cède en retour à la Cité de Drummondville le terrain et l'édifice actuel du Bureau de Poste.

Ont voté pour l'amendement:- les échevins Conrad Gagnon, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire et Wellie Cormier.

Ont voté contre l'amendement:- les échevins Anselme Bachand et Antonio Baril.

Première lecture est donnée du règlement demandant à la Commission des Liqueurs de refuser l'octroi de certains permis.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 23 octobre 1954, recommandant l'engagement de monsieur Georges Gonthier, comme commissaire d'expansion industrielle. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Antonio Baril, que cette question soit mise à l'étude. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Robert Bernard, échevin, en date du 23 octobre 1954, exprimant son opinion au sujet de l'achat par la Cité de la propriété Louis Roessel Co.

Deuxième lecture est donnée du règlement autorisant la Cité de Drummondville à acheter la propriété de Wesley Mason Mills, Ltd, à Drummondville, et à contracter un emprunt de \$130,000.00 pour en payer le coût. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ce règlement soit approuvé, et que l'assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, soit convoquée à l'Hôtel de Ville, le 4 novembre 1954, à huit heures du soir; le tout suivant les dispositions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes. ADOPTE.

J.B. Michaud
M. Michaud

XI tation dont il était le président, et qui avait pour but d'approuver ou de désapprouver ledit règlement d'annexion de Ville St. Joseph à la Cité de Drummondville, certificat attestant que ledit règlement a été approuvé par une majorité de 222; en conséquence, deuxième lecture; etc....

J.B. Michaud
M. Michaud

Annulée & remplacée par résolution 8 nov. 1954

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le projet de Bill modifiant la Charte de la Cité de Drummondville, tel qu'il a été lu à la séance du 18 octobre 1954, soit soumis à la Législature de la Province de Québec, cet automne, avec en plus le droit de municipaliser la compagnie Southern Canada Power Limited.

En amendement, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, qu'aucun Bill ne soit présenté cette année, mais que tous ces pouvoirs soient demandés avec d'autres l'an prochain;

Ont voté pour l'amendement:- les échevins Antonio Baril, Wellie Cormier, et Anselme Bachand;

Ont voté contre l'amendement:- les échevins Conrad Gagnon, Bernardin Leclaire et Aimé Lamothe;

Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud est appelé à voter, et il se prononce contre l'amendement.

Le greffier donne lecture du certificat de Thomas-Louis Gauthier, N.P., maire de Ville St. Joseph, à l'effet que le règlement d'annexion présenté par la Cité de Drummondville a été approuvé à l'assemblée du 12 octobre 1954, voir X (voir résolution en marge)

Deuxième lecture est donnée du règlement d'annexion de Ville St. Joseph. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$62,829.00 au compte budget, et de \$7,377.72 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de Monsieur L.V.D. Hurtubise, président du Club de Hockey Drummondville, en date du 21 octobre 1954, sollicitant un octroi. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$500.00 au Club de Hockey Drummondville, à titre d'octroi. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Jean-Marie Croteau, en date du 25 octobre 1954, demandant au Conseil l'autorisation pour exploiter une salle de billard. Cette demande est référée au chef de police, pour étude et rapport; le tout suivant les dispositions du règlement.

Le Conseil charge le Greffier d'écrire à la municipalité de St. Jean-Baptiste pour l'aviser que le Conseil de la Cité serait prêt à rencontrer le comité dit d'annexion, le 10 novembre 1954, à 8 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de Drummondville.

L'échevin Antonio Baril quitte son siège.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le Trésorier soit autorisé à avancer une somme additionnelle de \$4,000.00, à titre de prêt, à M. Marshall Grenuick, à la condition toutefois que ce dernier cède à la Cité tous ses droits et titres de propriété sur le système complet servant à la fabrication de glace artificielle à l'arena, sans en exclure une seule machine. ADOPTE

J.-B.M.
mm

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, qu'à l'avenir le comité de police, sur recommandation du chef de police, si besoin se fait sentir, pourra changer, ajouter, enlever, poser, tout signal lumineux, tout arrêt (stop), aux endroits où il sera jugé à-propos de faire des changements, et pour décréter les endroits de stationnement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le salaire de M. Lauzière, contremaître de la Cité, soit augmenté de \$10.00 par semaine.

En amendement, il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le salaire de M. Lauzière soit augmenté de \$5.00 par semaine.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Bernardin Leclaire, Aimé Lamothe, Conrad Gagnon

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Wellie Cormier et Anselme Bachand.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que demande soit faite à la Commission Scolaire de Ville St. Joseph, pour l'achat d'une lisière de terrain qui serait nécessaire pour le prolongement de la rue St. Jean à la rue St. Alfred et à la rue St. Laurent. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
..... Maire

..... *Maurice M. M.* Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 octobre 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Edouard Hamel, pour loyer de Eugène Chalifoux, \$12.00 par mois; Dame Renaud Jutras; Fernand Lemire, pension à domicile en attendant la pension des Invalides, suivant la demande du Service Social de Nicolet.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
..... Maire

..... *Maurice M. M.* Greffier

J.B.M.
mm

PROVINCE DE QUEBEC
District d'Arthabaska.

Je, soussigné, Paul E. Corriveau, comptable, domicilié au numéro 10 rue Marler, dans la Cité de Drummondville, ayant été nommé vérificateur des livres de la Cité de Drummondville, par résolution en date du 13 septembre 1954, jure par les présentes que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mes connaissances et capacités.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !



Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 26 octobre 1954.

... *M. Louis M. Louis* C.C.S.
District d'Arthabaska.

Le 8 novembre 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 8 novembre 1954, cette assemblée étant une assemblée régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 octobre 1954, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est

J.B.M.
mm

proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces rapports soient approuvés, sauf la résolution du 25 octobre 1954, concernant le prêt de \$4,000.00 à M. Marshall Grenuick, laquelle résolution est annulée et remplacée par les deux suivantes :-

Arena

a) Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville achète de monsieur Marshall Grenuick tout le matériel dont le détail apparaît sur une liste en date du 26 octobre 1954, liste préparée par M. Marshall Grenuick et dûment approuvée par le gérant de la Cité, pour le prix de \$4,000.00 qui sera payé comptant par la Cité à M. Grenuick. ADOPTE.

b) Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville vende tout le matériel qui apparaît sur la liste du 26 octobre 1954, préparée par M. Marshall Grenuick et dûment approuvée par le gérant de la Cité, pour le prix de \$4,000.00 qui sera payable par M. Marshall Grenuick, avec intérêt au taux de 5%, par versements mensuels de \$300.00.

ADOPTE.

Le Greffier donne lecture du rapport de l'assemblée publique tenue suivant l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le 4 novembre 1954, à huit heures p.m., concernant le règlement numéro 410.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Turcotte, requête en date du 30 octobre 1954, demandant la construction de trottoir sur la rue Turcotte et sur la rue Foch. Cette requête est laissée en suspens et devra être étudiée de nouveau lors de la préparation de la liste des travaux publics devant être exécutés l'an prochain.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville achète cent (100) cordes de bois à \$4.50 la corde, bouleau, merisier & plaine, de M. *J.B.M.* Traversy; bois de 14 pouces, devant être livré au Garage Municipal. ADOPTE.

Règl. no. 412

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 412, demandant à la Commission des Liqueurs de Québec de refuser l'octroi de certains permis dans la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un acte de vente en faveur de monsieur Arthur Dussault, pour la propriété étant le numéro de cadastre P.118 du quartier Est de la Cité de Drummondville, que M. Dussault détenait en vertu d'une promesse de vente, M. Dussault ayant acquitté tous les montants dus sur cette propriété. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que, à la demande de la Commission Municipale de Québec, les amendements suivants soient faits:-

J. A. M.
Mum

a) Règlement numéro 399

QUE le règlement numéro 399, au montant de \$50,000.00, de la Cité de Drummondville, est amendé à l'article 2, en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les premier juin et premier décembre de chaque année, à commencer le premier juin 1955;

L'article 4 dudit règlement numéro 399 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du premier décembre 1954 et remboursables en séries du premier décembre 1955 au premier décembre 1974, l'intérêt étant payable semi-annuellement les premier juin et premier décembre de chaque année;

b) Règlement numéro 403

Le règlement, numéro 403, au montant de \$36,500.00, de la Cité de Drummondville, est amendé à l'article 2, en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les premier juin et premier décembre de chaque année, et que le capital sera remboursable à commencer du premier décembre 1955;

L'article 4 dudit règlement numéro 403 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du premier décembre 1954 et remboursables en séries du premier décembre 1955 au premier décembre 1974, l'intérêt étant payable semi-annuellement les premier juin et premier décembre de chaque année;

c) Règlement numéro 408

Le règlement numéro 408, au montant de \$250,000.00, de la Cité de Drummondville, est amendé à l'article 2, en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les premier juin et premier décembre de chaque année, et que le capital sera payable chaque année en commençant le premier décembre 1955;

L'article 4 dudit règlement numéro 408 est amendé, en stipulant que les obligations seront datées du premier décembre 1954 et remboursables en séries du premier décembre 1955 au premier décembre 1974, l'intérêt étant payable semi-annuellement les premier juin et premier décembre de chaque année;

L'article 7 dudit règlement numéro 408 est amendé, en stipulant que les obligations et les coupons d'intérêt seront payables, au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Banque de Montréal, à Montréal, à Québec, ou à Drummondville;

ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de la Régie des Transports, en date du 30 octobre 1954, avisant la Cité de Drummondville qu'une demande a été faite par Autobus Drummondville Ltée, pour discontinuer, à partir du premier novembre 1954, les voyages suivants :- St.Simon, 6.30 heures a.m., St.Pierre, Boulevard Bernard et Drummondville-Ouest, 6.30 heures a.m.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que demande soit adressée à Autobus Drummondville Ltée de reconsidérer sa décision pour les mois d'hiver, jusqu'au mois d'avril 1955; copie de la présente résolution devant être envoyée à la Régie des Transports. ADOPTÉ.

Annulée
Voir résol.
du 27/12/54

J. B. M.
[Signature]

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement de circulation numéro 320 et amendements, concernant le stationnement sur les rues Girard, Bérard.

Le Conseil procède à l'étude du rôle d'évaluation, ainsi que des plaintes reçues de la part de Manoir Drummond Ltée, Wellie Alain, et Normand Smith. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que l'étude de ces plaintes et du rôle d'évaluation soit ajournée à la séance du 22 novembre 1954. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que permis soit accordé à M. Jean-Marie Croteau d'exploiter une salle de pool, sur la rue Lindsay, étant donné le rapport favorable du chef de police. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement de construction, à l'effet d'obliger les édifices publics et commerciaux à pourvoir à un endroit de stationnement.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que l'échevin Aimé Lamothe soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Trésorier soit autorisé à payer le compte des pompiers au montant de \$787.35. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le permis de Picture Advertising, pour l'installation d'un bulletin publicitaire sur l'édifice Woolworth, à Drummondville, soit accordé à condition toutefois que les annonces soient dans chaque cas soumises préalablement à la Cité, pour approbation. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité de Drummondville cède à la Cie Dennison, pour l'érection d'une manufacture, une certaine partie de terrain, étant P.166b et P.162b, d'environ 223,000 pieds carrés, à raison de \$0.08 du pied, dont 100,000 pieds seront payables d'ici un an, et la balance dans les cinq (5) ans; au cas où la Compagnie jugerait bon de ne pas construire, elle devra remettre ce terrain à la Cité, et le prix lui en sera remboursé sans intérêt. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que l'ingénieur soit autorisé à faire la construction d'aqueduc et d'égoût, sur une longueur d'environ 300 pieds, pour desservir un motel actuellement en voie d'érection par M. Gustave Cardin, sur le Boulevard Bernard. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud
 Maire

Marcel Haur...
 Greffier

J.B.M.
mm

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 8 novembre 1954, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière, sauf l'échevin Robert Bernard, siégent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Albert Duval, Marcel Marcoux, Henri Lyonnais, Marcel Dionne, re: prescription, laquelle devra se faire sous la surveillance de la Cité.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Roland Deslandes, Flore Collard, Roland Lefebvre, Marcel Généreux.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

M. Marcel M. M.
.....
Greffier

Le 15 novembre 1954.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 15 novembre 1954; assemblée convoquée dans le but :-

- a) De donner avis de motion d'un règlement concernant l'annexion du Village St.Jean-Baptiste;
- b) D'adopter une résolution concernant le règlement d'annexion de Ville St.Joseph;
- c) De prendre connaissance des soumissions reçues pour la vente d'obligations au montant de \$336,500.00;

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Émile Robichaud, Willie Cormier, Conrad Gagnon, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

L'échevin Anselme Bachand donne avis de motion d'un règlement concernant l'annexion du Village St.Jean-Baptiste.

J.B.M.
Maire

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la vente des obligations émises sous l'autorité des règlements numéros 399, 403 et 408 de la Cité de Drummondville, obligations au montant de \$336,500.00, datées du premier décembre 1954, et remboursables en vingt (20) ans. Lesdites soumissions se lisent comme suit :-

					<u>Loyar</u>
Bell, Gouinlock & Co.Ltd,)	1955-1964	3 %	\$ 135,000.		
McLeod, Young, Weir & Co.Ltd)	1965-1974	3½%	\$ 201,500.	94.75	3.969
Dominion Securities Corp.Ltd)	1955-1964	3 %	\$ 135,000.		
)	1965-1974	3½%	\$ 201,500.	95.45	3.89
Dawson, Hamnaford Limited)					
La Banque Provinciale du Canada))	1955-1974	3½%	\$ 235,000.		
Bélangier Inc.)	1965-1974	4 %	\$ 101,500.	95.077	4.245
Nesbitt, Thomson & Co.Ltd)					
Gairdner & Co. Ltd)	1955-1974	3 %	\$ 336,500.	92.71	3.805

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la soumission de Nesbitt, Thomson & Co.Ltd soit acceptée, au prix de 92.71, suivant les termes de ladite soumission, et que le Greffier soit autorisé à retourner aux autres soumissionnaires le chèque qui accompagnait la soumission. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la séance soit ajournée à mardi, le 16 novembre 1954, à huit heures p.m. ADOPTE.

J.B. Michaud M.D.
Maire

M. Harold M.
Greffier.

Le 22 novembre 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 22 novembre 1954, cette assemblée étant une assemblée régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur Le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 8 novembre 1954, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et de l'assemblée spéciale tenue le 15 novembre 1954. Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

261.
J.-A. D.
L. M.

Le Conseil procède à l'étude du rôle d'évaluation. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire que le rôle d'évaluation pour l'année 1954 soit homologué, avec les amendements suivants:-

No. 60	Manoir Drummond	évaluation réduite à \$ 125,000.00
5985	Fréchette & Guilbault	évaluation de la bâtisse réduite de \$800.00; évaluation totale étant réduite à \$14,250.00
	Normand Smith, rue Lindsay,	valeur locative réduite à \$ 480.00
	Carl Wadleigh,	valeur locative réduite à \$ 420.00

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le greffier soit chargé d'adresser les remerciements du Conseil de la Cité de Drummondville aux propriétaires qui ont bien voulu céder gratuitement à la Cité un pied de terrain sur la rue Marchand, pour l'élargissement de ladite rue. ADOPTE.

Règl. 413

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 413, amendement le règlement de circulation numéro 320 et amendements, re: stationnement rues GIRARD & BERARD. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Règl. 414

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 414, amendement le règlement de construction, à l'effet d'obliger les édifices publics et commerciaux à pourvoir à un endroit de stationnement. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement d'annexion du Village de St.Jean-Baptiste de Drummond.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, et résolu unanimement, que le règlement numéro 411 concernant l'annexion de Ville St.Joseph, adopté le 25 octobre 1954, soit modifié en rajoutant au sous-paragraphe (a) de l'article (2) après les mots "deux quartiers" les mots suivants: (qui seront représenté chacun au Conseil de la Cité par deux échevins).

Règl. 411
modifié

En modifiant également le sous-paragraphe (c) de l'article (2) de la manière suivante: ledit paragraphe (c) de l'article (2) dudit règlement devant se lire comme suit: (les élections des deux échevins dans chacun de ces deux nouveaux quartiers se feront après l'entrée en vigueur du présent règlement conformément aux dispositions de la Loi des Cités et Villes.)

Annexion
St. Joseph

Le sous-paragraphe (d) de l'article (2) est modifié dans le sens suivant: (L'actif de la Ville St.Joseph deviendra la propriété de la Cité de Drummondville et le passif de la dite Ville St.Joseph sera à la charge de la Cité de Drummondville.)

J.B.M.
mm

Lecture est donnée d'une résolution de la municipalité de St. Simon de Drummond, en date du 3 novembre 1954, au sujet de l'annexion de cette municipalité à la Cité de Drummondville. Cette question est laissée à l'étude.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Adhémar demandant à ce que le nom de cette rue soit changé pour Boulevard Drummond. Cette demande est laissée à l'étude.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. François Beaulieu, 495 rue Brock, demandant l'autorisation d'installer 3 réservoirs à gazoline et huile, sous terre.. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le Conseil charge le greffier d'écrire au Département des Travaux Publics de la Province, afin de s'informer si le Département consentirait à louer à la Cité deux balances publiques, qui serviraient à peser les véhicules lourds, de chaque côté du pont de la Rivière St. François, ainsi que des conditions de telle location.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le greffier de la Cité soit chargé d'aviser la Cie St. Francis Paper Converters que la Cité de Drummondville serait prête à lui céder environ 107,000 pieds carrés, sur la rue St. Henri, à la profondeur du lot P.162b (250 pieds de front sur la rue St. Henri), à raison de \$0.08 du pied. Il est entendu que la Cité cédera à ladite compagnie, pour le prix de \$1.00, une partie équivalant au double de ce qu'elle construirait. Le paiement devra se faire dans les deux ans, et à la condition que la construction se fasse dans les deux ans. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, et résolu unanimement, qu'à la demande de la Commission Municipale, en date du 15 novembre 1954, le règlement numéro 403, au montant de \$36,500.00, de la Cité de Drummondville est amendé en abrogeant l'article 7 pour le remplacer par le suivant:-

Article 7:- "Les obligations et les coupons d'intérêt y attachés seront payables au bureau principal de la Banque de Montréal, à Montréal, au bureau principal de la Banque de Montréal à Québec ou à Drummondville, au choix du porteur. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, et résolu unanimement, qu'à la demande de la Commission Municipale, en date du 15 novembre 1954, le règlement numéro 408, tel que modifié par la résolution du 8 novembre 1954, est de nouveau modifié en abrogeant l'article 7 pour le remplacer par le suivant:-

Article 7: " Les obligations et les coupons d'intérêt y attachés seront payables au bureau principal de la Banque de Montréal à Montréal, au bureau principal de la Banque de Montréal à Québec ou à Drummondville, au choix du porteur. " ADOPTÉ.

J.B.M.
mm

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que la Cité de Drummondville fasse à la Cie Ametex Corporation les trois propositions suivantes :-

a) La Cité se déclare prête à céder gratuitement à la Cie Ametex Corporation une certaine partie triangulaire de terrain d'environ 560 x 340 pieds, située sur la rue St.Henri, la Compagnie devant prendre les dispositions nécessaires et les arrangements qu'elle désirera avec le propriétaire d'une maison située sur ce terrain;

b) La Compagnie pourra acquérir une certaine partie du terrain que la Cité vient d'acquérir de la Cie Wesley Mason Mills, au coin des rues DuMoulin et Hériot, pour le prix de \$0.50 du pied carré, la Cité étant prête à allouer un crédit de \$4,800.00 à la compagnie, soit l'équivalent de 60,000 pieds à \$0.08;

c) La Cité se déclare prête à céder à la Cie Ametex Corporation le terrain actuellement propriété des Chevaliers de Colomb et la rue avoisinante, la Compagnie devant acheter de madame Léo Surprenant tout le surplus de terrain qui lui serait nécessaire;

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité installe 36 lumières dans le quartier Nord, suivant la demande faite par certains contribuables de la Rive Nord. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le salaire de M. Roger Chabot, employé du filtre, soit augmenté de \$5.00 par semaine. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$10.00 à la L.O.C., à titre d'octroi. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le greffier soit chargé d'écrire aux compagnies Bell Telephone et Southern Canada Power pour leur demander de bien vouloir identifier la propriété des poteaux qu'elles ont dans les rues de la Cité. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud
.....
Maire

Maurice Blais
.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 novembre 1954, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière, sauf l'échevin Robert Bernard (et les échevins Antonio Baril et Anselme Bachand) siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

J.A.M.
mm

Le Conseil entend Mtre Jules St-Pierre, procureur des livreurs de lait, au sujet des procédures judiciaires qui ont été intentées contre ces derniers. A la suite des explications de Mtre Jules St-Pierre, le Conseil suggère que cette question soit étudiée de nouveau.

Le Conseil entend monsieur Roméo Belleville, ce dernier demandant le déneigement d'une certaine ruelle privée avoisinant le terrain du C.P.R., pour desservir plusieurs locataires et propriétaires. L'aviseur légal est chargé d'étudier le cas et de faire rapport au Conseil.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le greffier soit chargé d'écrire au C.P.R. pour savoir quelles seraient les conditions exigées par la compagnie pour l'achat de cette ruelle privée qui est déjà louée à monsieur Roméo Belleville. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association de l'Est Commercial, en date du 10 décembre 1954, et d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, en date du 9 décembre 1954, demandant à la Cité un octroi pour les aider à payer les dépenses faites pour l'illumination des rues de la Cité, à l'occasion des fêtes. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Trésorier soit autorisé à verser le même montant que celui fourni par la Cité l'an passé, mais à une seule et même association, la Cité ne désirant pas traiter avec deux associations. ADOPTE.

Avis de motion, régl. re: parcomètres

Lecture est donnée d'une lettre de M. Arthur Rochon, président de la Ligue des Propriétaires, en date du 2 décembre 1954, renouvelant la demande faite par la Ligue, pour l'installation de parcomètres sur les rues des parties commerciales de la Cité, le coût devant commencer à un centin, et de plus qu'il ne soit pas installé de parcomètre sur les terrains de stationnement, et que ces appareils ne soient pas en usage les dimanches et jours de fête.

L'échevin Anselme Bachand donne alors avis de motion d'un règlement pour l'installation de parcomètres sur certaines rues de la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Arthur Rochon, président de la Ligue des Propriétaires, en date du 2 décembre 1954, demandant à la Cité de décréter l'abolition de la Régie des Loyers dans les limites de la Cité de Drummondville; le tout suivant les dispositions de la nouvelle loi provinciale. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité de Drummondville déclare se prévaloir des dispositions de la nouvelle loi provinciale concernant l'abolition de la Régie des Loyers dans les Cités et Villes qui le désirent, et que la Régie des Loyers soit discontinuée et abolie dans les limites de la Cité de Drummondville; le tout suivant les dispositions de la loi provinciale qui sera bientôt sanctionnée par la Législature. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Arthur Rochon, président de la Ligue des Propriétaires et du Comité Sportif du Stade municipal, en date du 9 décembre 1954, demandant à la Cité le Stade municipal gratuitement pour une période de cinq (5) ans. Cette question est laissée en suspens, étant donné qu'il y aura une assemblée pour les sportifs de la Cité, le 21 décembre 1954, pour discuter de questions sportives intéressant les citoyens de la Cité.

J.B.M.
M.M.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministère des Travaux Publics, en date du 2 décembre 1954, informant la Cité qu'il ne peut lui louer des balances pour la pesée des véhicules lourds.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à la Cie Fairbanks Morse, à Montréal, pour savoir le prix de location de telles balances pour camions lourds et remorques.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Willie Cormier, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

<u>No.de fiche</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No.de cadastre</u>	<u>Evaluation</u>
1191	Léo Paul Jeanson	Robert Guay	P.123, Est	3,750.00
2327	Gérard Verrier	Fridolin Huppé	7-35, Est	2,200.00
4114	Maurice Jean	Philippe Dion	28-110, Sud	3,400.00
5760	Paul E.Lemaire	Roger Mondou	160a-252	400.00
5762	do	Richard Caron	160a-254	400.00
5763	do	Léopold Lamoureux	160a-255	400.00

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec la Laurentian Silk Mills Limited, maintenant connue sous le nom de Wesley Mason Mills Ltd, en vertu de lettres-patentes supplémentaires émises par le secrétaire d'Etat, en date du 18 janvier 1949, changeant ainsi le nom de Laurentian Silk Mills Limited en celui de Wesley Mason Mills Limited, le contrat d'achat de sa propriété, située sur la rue Heriot, à D'Ville, et qui a déjà fait l'objet d'un règlement à cet égard.

Lecture est donnée d'une lettre de Sylvania Electric (Canada) Ltd, en date du premier décembre 1954, informant la Cité que le bail actuellement en vigueur avec la Cité peut être renouvelé pour une période de trois ans, expirant le 30 avril 1958, à condition de recevoir un avis écrit de la compagnie se prévalant de cette clause, avant le premier janvier 1955. Dans sa lettre, la compagnie informe la Cité qu'elle désire renouveler le bail pour une période d'un an, du premier mai 1955 au 30 avril 1956, avec option de renouveler ledit bail chaque année, du premier mai 1956 au 30 avril 1957, et du premier mai 1957 au 30 avril 1958; le tout sujet à tous les termes et conditions du présent bail.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la demande de Sylvania Electric (Canada) Ltd, contenue dans ladite lettre du premier décembre 1954 mentionnée plus haut, soit acceptée. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St.Joseph, en date du 2 décembre 1954, informant la Cité que le Conseil de Ville St.Joseph approuve et ratifie les amendements et modifications au règlement d'annexion de Ville St.Joseph à la Cité de Drummondville.

Règl. 410

Bail
SYLVANIA

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Greffier soit chargé de transmettre à la famille Ubald Desmarais, de Granby, les sympathies du Conseil de la Cité de D'Ville, à l'occasion du décès de madame Ubald Desmarais, belle-soeur de l'échevin Anselme Bachand. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$44,663.25 au compte budget, et de \$84,214.01 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Lecture est donnée d'une lettre d'un nommé Louis Burko, en date du 9 décembre 1954, demandant certains renseignements à la Cité sur l'opportunité de fonder ici un orchestre symphonique. Le Conseil charge le greffier d'aviser M. Burko que la Cité n'a aucune objection à sa venue à Drummondville.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, en date du 7 décembre 1954, demandant à la Cité de proclamer jour de "fête civique" les 27 décembre 1954 et 3 janvier 1955.

Son Honneur le Maire proclame jours de "Fête civique" les 27 décembre 1954 et 3 janvier 1955.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que monsieur Arthur Matteau, domicilié à 5875 avenue Papineau, Montréal, soit nommé agent d'affaires de la Cité, pour transiger avec les Syndicats une Convention Collective de Travail. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le greffier soit chargé de transmettre à la famille Emile Letarte, de St.Simon de Drummond, les sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de monsieur Emile Letarte, oncle de l'échevin Aimé Lamothe. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le greffier soit chargé de transmettre à monsieur Robert Lamothe, constable de la Cité, les sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de son épouse. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la Cité de Drummondville demande son admission comme membre de l'A.P.I. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissoires, une somme de \$175,000.00 ; que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$175,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice 1955. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1955, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$175,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Emprunt temporaire \$175,000.00

Et la séance est levée.

J. B. Michaud 1070 Maire

M. H. H. H. H. Greffier

J.B.M.
Michaud

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 décembre 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée des opinions écrites de Mtre Gaston Ringuet, C.R., et Mtre Roger Séguin, C.R., sur cette question des égoûts de St. Simon, de l'appel de la décision de la Régie, et de la question de savoir si la Cité peut transiger avec St. Simon.

Le comité recommande que la demande de M. Laurent Fortin, en date du 7 décembre 1954, concernant un rajustement du montant de la taxe d'eau, soit refusée.

Le comité recommande que le Greffier soit chargé d'aviser monsieur Roger Beurivage que la Cité ne l'a jamais autorisé à se raccorder avec le service d'aqueduc de la Cité, et qu'il ne peut, ni ne pourra se servir de l'eau de la Cité.

Le comité recommande que la demande de monsieur J.A. Banville, en date du 13 décembre 1954, pour placer une bâtisse sur le terrain de la Cité acheté de la Cie Wesley Mason Ltd, soit refusée, la Cité regrettant de ne pouvoir accéder à la demande de monsieur Banville, étant donné qu'il n'est pas au pouvoir de la Cité d'accorder telle permission, et d'autant plus que la Cité aura besoin de ce terrain sous peu.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Armand Deslandes; Marcel Roy (secours refusé); Donat Marcoux; Edmond Lemaire;

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Hector Boudreault (accepté pour trois mois); Dame Léo Bourbeau; Dame Eugène Chalifoux; Renaud Jutras.

Le comité recommande que le Maire Dr. J.B. Michaud et le gérant M. Raymond Melançon soient délégués aux assemblées de l'A.P.I.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le loyer de Isidore Laplante, au cas où il serait jugé nécessaire de le faire.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
Maire

Marcel Maris
Greffier

Le 27 décembre 1954.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 27 décembre 1954, cette assemblée étant une assemblée régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 décembre 1954, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de L'Est Commercial et Professionnel, en date du 18 décembre 1954, ainsi que de l'Association des Hommes d'Affaires, demandant de ne pas mettre en vigueur le règlement des parcomètres. Cette question est laissée en suspens, en attendant les annexions de Ville St. Joseph et Village St. Jean-Baptiste.

Lecture est donnée d'une lettre de Sylvania Electric (Canada) Limited, en date du 16 décembre 1954, demandant à la Cité la construction d'une ligne d'aqueduc de huit (8) pouces, des rues Gobeil à Ringuet, et de Ringuet à Marchand. Le cas est référé au gérant, pour étude et rapport.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Albert Madore, en date du 22 décembre 1954, demandant à la Cité de Drummondville de bien vouloir confirmer par écrit que le permis accordé à la Canadian Petrofina Limited, quant à l'opération d'un poste d'essence situé au numéro 335 Boulevard Bernard, dans la Cité de Drummondville, ne sera pas annullé pour une période d'au-moins dix (10) ans. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la demande de monsieur Madore soit accordée, aux conditions mentionnées dans la lettre mentionnée ci-dessus. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission Municipale de Québec, en date du 22 décembre 1954, concernant le règlement numéro 410, et demandant certains renseignements sur l'achat par la Cité de la propriété de Wesley Mason Limited. Cette question est référée au gérant, pour étude et réponse.

Règl. 411

CONSIDERANT que le Conseil a adopté en première lecture, lors de sa séance du 13 septembre dernier, le règlement numéro 411;

CONSIDERANT que ledit règlement a été approuvé par le Conseil de la Ville St. Joseph, le 15 septembre dernier;

CONSIDERANT que ledit règlement a été soumis aux électeurs propriétaires de la Ville St. Joseph, à une assemblée convoquée et tenue conformément aux dispositions de la Loi des Cités et Villes, le 12 octobre dernier,

J.B.M.

et qu'il a été approuvé par les électeurs propriétaires;

CONSIDERANT que ledit règlement a été amendé par le Conseil de la Cité de Drummondville, à sa séance du 22 novembre dernier;

CONSIDERANT que le Conseil de la Ville St. Joseph a souscrit audit amendement lors de sa séance tenue le premier décembre 1954;

CONSIDERANT que le Conseil désire donner suite au projet d'annexion de la Ville St. Joseph;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, et RESOLU, que le règlement numéro 411, tel qu'amendé, soit adopté en seconde lecture, et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit:-

1. Le territoire ci-après désigné, constituant le territoire actuel de la Ville St. Joseph est par la présente annexé à la Cité de Drummondville, SAVOIR:-

(Désignation)

Le nom de la municipalité présentement annexée est "Ville St. Joseph, comté de Drummond;"

La Ville St. Joseph, comté de Drummond, comprend un territoire situé dans le Canton de Grantham, dans le comté de Drummond, et dont les limites se décrivent comme suit, à savoir :-

" Partant du point d'intersection du prolongement de la ligne cadastre officiel, du Canton de Grantham, avec la ligne nord-est du chemin de front du 3ième Rang, divisant les 2ième et 3ième Rangs dudit Canton de Grantham; de là, en référence au cadastre officiel dudit Canton de Grantham, passant successivement par les lignes suivantes:- Ladite ligne nord-est du chemin du 3ième Rang en allant vers le sud-est jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots originaires 141 et 144, ledit prolongement, ladite ligne et son prolongement à-travers le numéro 142a (emprise du chemin de fer Pacifique Canadien) jusqu'à la ligne est du lot de subdivision 141-1, cette dernière ligne, les lignes nord des lots de subdivision 141-2, 144-12, 144-13, 144-15, 144-32, 144-39, et 144-52, la ligne est du lot de subdivision 144-57 (une rue), les lignes sud-est des lots de subdivision 144-358, 144-359 et 144-360, les lignes sud-est et sud-ouest du lot de subdivision 144-362 (une rue), les lignes sud-ouest des lots de subdivision 144-372, 144-371, 144-370, 145-268, 145-269, 145-270, 145-280, 145-281, 145-282, et le prolongement de cette dernière jusqu'à la ligne séparative des lots originaires numéros 145 et 147, cette dernière ligne en allant vers le sud-ouest jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest du lot de subdivision 147-22, ledit prolongement, ladite ligne et les lignes sud-ouest des lots de subdivision 147-21, 147-20 et 147-19, les lignes sud-ouest et nord-ouest du lot de subdivision 147-18 jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest du lot de subdivision 147-92, ledit prolongement et ladite ligne sud-ouest du lot de subdivision 147-92 jusqu'à son point d'intersection avec la ligne sud-est du lot numéro 142b (emprise du chemin de fer Pacifique Canadien); de ce point une ligne droite traversant ledit lot numéro 142b jusqu'au point d'intersection de la ligne nord-ouest dudit lot numéro 142b avec la ligne sud-ouest du lot de subdivision 149-10, de ce dernier point les lignes

J.S.M.

sud-ouest des lots de subdivision 149-10, 149-9, 149-8, 149-7, 149-6, 149-5, 149-4, 149-3, 149-2 et 149-1, jusqu'au sommet de l'angle sud du lot originaire 150, la ligne sud-ouest dudit lot originaire 150 et son prolongement à-travers les lots 152 (emprise du chemin de fer Canadien National) et 153 jusqu'à la ligne séparative des lots originaires 153 et 156, enfin cette dernière ligne en allant vers le nord-est et son prolongement jusqu'au point de départ; ladite "Ville St. Joseph", comté de Drummond, comprend tous les lots originaires et leurs subdivisions, les chemins, rues, ruelles, emprises de chemins de fer, cours d'eau en parties d'iceux comprises dans les limites ci-dessus décrites;

2. (a) Le territoire ci-haut décrit et annexé formera pour le moment du moins deux quartiers qui seront représentés chacun au Conseil de la Cité par deux échevins;

(b) Le territoire ci-haut décrit est annexé au complet suivant la désignation ci-haut décrite;

(c) L'élection des deux échevins dans chacun de ces deux nouveaux quartiers se fera après l'entrée en vigueur du présent règlement, conformément aux dispositions de la Loi des Cités et Villes;

(d) L'actif de la Ville St. Joseph deviendra la propriété de la Cité de Drummondville et le passif de ladite Ville St. Joseph sera à la charge de la Cité de Drummondville;

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le Trésorier soit autorisé à radier des livres de la Cité la charge faite pour licence de M. Henri Tremblay, agent des produits Rawleigh, suivant les termes de la lettre de M. Tremblay, en date du 25 décembre 1954.

Lecture est donnée d'une lettre de Autobus Drummondville, Ltée, en date du 24 novembre 1954, au sujet de certains voyages que la compagnie entend discontinuer, et donnant un exposé de l'état dans lequel se trouve située cette entreprise de transport dans la Cité. Il est alors proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la résolution passée le 8 novembre 1954 par le Conseil de la Cité de Drummondville, demandant à la compagnie de reconsidérer sa décision, pour les mois d'hiver, soit annulée, et que demande soit adressée à la Régie et à la Compagnie à l'effet de ne plus tenir compte de cette résolution du 8 novembre 1954. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$8,394.62 au compte budget, et de \$459.12 au compte capital, et au total de \$300.00 pour salaires des pompiers. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

J.B.M.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
5343	Armand Rajotte	Dame Jean-Marc Lemaire	159-127 Gr. \$4,150.
	Rosaire Couture	Dame W.A. Moisan	159-143 Gr.
1052	Lucien Paré	Gilles Hains	P.50-287 Est \$5,050.
1340	Adélard Henri	Alfred Gouin	P.508 Est \$4,200.

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissoires, une somme de \$125,000.00, a compte sur le règlement numéro 410 de la Cité de Drummondville, autorisant un emprunt de \$130,000.00; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$125,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en vertu dudit règlement numéro 410. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau jusqu'à la date de la vente desdites obligations, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'exède jamais la somme de \$125,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le mot "municipalisation" tel qu'il se lit dans le Bill de la Cité de Drummondville, soit changé par le mot "expropriation". ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que des publications soient faites dans les journaux, en vertu desquelles la Cité offre de vendre, ou de louer, le Stade de Baseball, pour des fins sportives, athlétiques, ou autres, et moyennant certaines conditions fixées par le Conseil, et que si, à l'expiration d'un mois, la Cité n'a reçu aucune offre, le Conseil prendra alors une décision au sujet de ce Stade. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le greffier soit chargé d'écrire à la municipalité de St. Simon, pour savoir si cette dernière municipalité est prête à régler suivant les termes du jugement de la Régie des Services Publics, concernant l'égoût du Boulevard Mercure, et si oui, dans quel délai et à quelles conditions désire-t-elle régler. ADOPTÉ.

J.B.M.

L'échevin Wellie Cormier donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'imposer une charge, ou amende, aux propriétaires d'établissements commerciaux, industriels, et privés, qui jettent de la neige dans la rue ou sur les trottoirs.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

Marcel Lessard
.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 décembre 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés, SAVOIR:- Dame Marcel Lessard et Denis Lessard; Dame Wilbrod Lavoie; Henri Beaulac; que les cas suivants soient laissés en suspens :- Yvon, enfant de Ulric Demers; Georges Caron; loyer Lucien Dionne; Gaétan Grenon.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le loyer de Everett Lefebvre.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

Marcel Lessard
.....
Greffier

Le 10 janvier 1955.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 10 janvier 1955, cette assemblée étant une assemblée régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 décembre 1954, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ces rapport soient approuvés et signés. ADOPTE.